



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



La réglementation intelligente
RAPPORT SUR LES INITIATIVES
ET LES PROJETS

Mars 2005

Canada 

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

La réglementation intelligente : rapport sur les initiatives et les projets

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Smart regulation: report on actions and plans.

Publ. par le Bureau du Conseil privé.

Disponible aussi sur l'Internet : www.reglementation.gc.ca

ISBN 0-662-79378-1

No de cat. CP22-80/2005F-PDF

1. Législation - Canada.
 2. Procédure administrative - Canada.
 3. Règlements (Droit administratif) - Rédaction - Canada - Participation des citoyens.
- I. Canada. Bureau du conseil privé.

JL75.S52 2005 342.72'066 C2005-980086-0F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

Pour se procurer des exemplaires :

Téléphone : (613) 957-5153

ATS/ATM : (613) 957-5741

Télécopieur : (613) 957-5043

Adresse électronique : info@pco-bcp.gc.ca

Un mot du président du Conseil du Trésor

Le système canadien de réglementation, de renommée internationale, profite à tous les Canadiens et Canadiennes. Son dynamisme et son efficacité nous permettent de vivre dans un milieu propre, de participer à une économie saine et de poursuivre nos activités de tous les jours en toute sécurité. Cependant, malgré tout ce dont nous pouvons être fiers, un bon système de réglementation se caractérise notamment par sa capacité d'adaptation. Autrement dit, le système suivra l'évolution des priorités gouvernementales, ira au-devant des événements et sera transparent, et il en sera rendu compte aux citoyens qu'il sert.

La réglementation doit suivre un monde en constante mutation qui nous oblige à étudier non seulement ce qui doit être réglementé, mais aussi les modalités d'application et la façon dont les Canadiens et Canadiennes puissent évaluer le rendement du régime réglementaire. Pour rester chefs de file en la matière, conserver notre grande qualité de vie et devenir plus compétitifs dans l'arène mondiale, nous devons améliorer sans cesse nos modèles de réglementation, par nos propres efforts, à l'eculle nationale mais aussi en concertation avec d'autres pays.

Rendre plus intelligent le système de réglementation de notre pays exige une démarche pangouvernementale. La



première étape dans cette démarche est représentée par mes collègues au Cabinet. En mettant en œuvre des initiatives qui s'inspirent des principes de la réglementation intelligente, ils contribuent à une meilleure organisation de nos activités ainsi qu'à un décloisonnement qui rendra les processus réglementaires plus efficaces. Les provinces, les territoires, les gouvernements autochtones et les municipalités participent également à ce travail de concertation qui nous mène vers la réalisation d'un objectif que nous cherchons tous à atteindre : une réglementation de calibre supérieur qui prend en considération l'interrelation qui existe entre nos objectifs sociaux, environnementaux et économiques.

Le présent rapport sur les initiatives et les projets tient compte des opinions des Canadiennes et des Canadiens ainsi que des conseils de l'Organisation de coopération et

de développement économiques (OCDE) et du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI). J'espère que nos citoyens, nos organisations non gouvernementales et nos industries continueront de participer activement à ce processus de collaboration. Je crois également que nos efforts réunis aboutiront à des modèles de réglementation plus souples et à une philosophie qui assurera à notre population des choix sains et une sécurité accrue, respectera notre environnement, et encouragera les entreprises canadiennes à innover et à devenir plus compétitives.

Je vous invite à lire ce rapport, à approfondir vos connaissances en la matière, et à étudier nos acquis et nos projets. Le gouvernement fédéral s'étant engagé à poursuivre une démarche ouverte et transparente, vous recevrez régulièrement des mises à jour sur les initiatives de réglementation intelligente.

Il reste encore beaucoup à faire, de nombreux obstacles à franchir sur la voie que nous nous sommes tracée, mais nous y parviendrons grâce à la réglementation intelligente.

La version papier a été signée par

Reg Alcock, P.C., député
Président du Conseil du Trésor et
ministre responsable de la Commission canadienne du blé

Table des matières

Pourquoi ce rapport?	1
Pour nous joindre	1
La réglementation intelligente vous regarde	2
La réglementation intelligente : sur la bonne voie	7
Les acquis	11
Les initiatives en matière de réglementation intelligente	20
Améliorer la coordination et la coopération – Coopération nationale en matière de réglementation	21
Améliorer la coordination et la coopération – Coopération internationale en matière de réglementation	24
Canada en santé	27
Viabilité de l'environnement	34
Sûreté et sécurité	42
Innovation, productivité, contexte d'affaires	45
Prosperité pour les Autochtones et pour le Nord	57
Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation	61
Index des initiatives de réglementation intelligente	69

Pourquoi ce rapport?

Le présent rapport est le premier dans une série de mises à jour régulières concernant les initiatives en matière de réglementation intelligente qui sont en cours ou proposées. Il permettra au gouvernement du Canada de tenir les citoyens au courant de ce dossier et de respecter l'engagement qu'il a pris de rendre compte de cette initiative importante qui aura d'ailleurs une incidence sur bien des secteurs.

Les pages suivantes donnent un aperçu de la réglementation intelligente, expliquent ce que le renouvellement de la réglementation veut dire pour les Canadiennes et les Canadiens, et indiquent comment le gouvernement fédéral entend mettre en œuvre ce renouvellement. Les tableaux qui se trouvent à la fin du rapport présentent les points saillants des initiatives que divers ministères et organismes ont lancées pour aider le gouvernement à atteindre ses buts. Le nombre de projets et d'initiatives continuera à s'accroître au fur et à mesure que s'élargira la portée du renouvellement. Dans les rapports à venir, on décrira les nouvelles initiatives ainsi que les progrès réalisés dans les initiatives en cours.

Vous pouvez également consulter ce rapport, les renseignements sur les efforts déployés pour renforcer la gestion de la réglementation, et d'autres documents en visitant le site www.reglementation.gc.ca.

Pour nous joindre

Nous accueillerons avec plaisir vos commentaires sur le présent rapport et vos suggestions pour en faire un document plus utile.

Pour plus de renseignements veuillez composer le numéro suivant : **(613) 996-1603** ou fait parvenir vos commentaires ou questions à l'adresse suivantes :

**155, rue Queen, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 6L1**

ou par courriel à l'adresse info@smartregulation.gc.ca.

La réglementation intelligente vous regarde

Le Canada dispose d'un système de réglementation dynamique qui lui a valu une renommée internationale et qui contribue à notre bien-être économique et social. Cependant, les réalités d'aujourd'hui – avancées scientifiques et technologiques rapides, marchés globaux, risques pour la santé et pour l'environnement qui ne respectent pas les frontières – nous obligent à remettre ce système en question. Il nous faut le renouveler pour qu'il s'adapte aux besoins changeants et, par son efficacité et son opportunité, qu'il permette au Canada de continuer d'atteindre ses objectifs socioéconomiques. Un système de réglementation plus intelligent reconnaît le besoin de protéger la santé et la sécurité de la population canadienne, d'assurer un environnement sain et de créer les conditions nécessaires pour une économie novatrice et capable de supporter la concurrence.

Qu'est-ce que la réglementation?

Dans son sens le plus large, la réglementation désigne un principe, une règle ou une condition qui régit le comportement des citoyens et des entreprises. Réunie à d'autres instruments tels que les normes volontaires et l'imposition, elle permet aux gouvernements d'atteindre certains objectifs d'intérêt public. La réglementation influe sur presque tous les aspects de notre vie : les produits et les services que nous utilisons, les médicaments que nous consommons, et les aliments que nous mangeons. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent compter sur leur système de réglementation pour améliorer la qualité de vie pour eux-mêmes et pour les générations à venir.

La réglementation intelligente contribuera à :

- un meilleur accès, pour les consommateurs, à de nouveaux médicaments thérapeutiques et à des dispositifs médicaux sûrs et efficaces;
- des procédés d'évaluation environnementale plus uniformes, plus prévisibles et plus imputables;
- une plus grande disponibilité de nouveaux pesticides plus sûrs qui seront bénéfiques pour les agriculteurs, pour la santé humaine et pour l'environnement;
- un plus grand accès aux marchés étrangers pour les exportateurs canadiens, ce qui permettra de stimuler la création d'emplois et la croissance économique;
- un cadre de réglementation plus sensible pour les communautés autochtones, y compris des outils permettant aux Premières nations de mieux gérer les ressources et les revenus sur les réserves;
- une meilleure compréhension des besoins des grosses industries, ce qui se traduit notamment par des approches reconnaissant l'ampleur des investissements dans le secteur privé et l'importance que revêt un système de réglementation transparent et efficace;
- une réglementation plus horizontale pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui supportent traditionnellement une bonne part du fardeau réglementaire, et un dispositif administratif plus léger pour les citoyens, les entreprises et les gouvernements;
- des processus d'approbation plus opportuns et plus prévisibles, sans sacrifier les mesures de protection nécessaires et la gestion du risque.

Le gouvernement fédéral est en train de jeter les fondements d'un système de réglementation dont tous les Canadiens pourront s'enorgueillir et auquel ils pourront se fier.

La réglementation intelligente et votre santé

Que fait le gouvernement pour assurer à la population canadienne un meilleur accès à des médicaments sûrs, efficaces et abordables?

La Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques de Santé Canada aide le gouvernement à améliorer l'opportunité, l'efficacité et la transparence du processus de révision des médicaments, d'être plus vigilant à l'égard de la sécurité et de l'efficacité des produits qui se trouvent déjà sur le marché, et d'assurer à la population canadienne un meilleur accès à des pharmacothérapies qui seront rentables et utilisées convenablement.

Parmi les améliorations en cours, citons :

- l'adoption de règlements plus transparents grâce à la publication des décisions fondées sur des analyses scientifiques et du risque qui permettent à Santé Canada d'autoriser ou de refuser la commercialisation de certains médicaments;
- l'utilisation des outils et des méthodes de gestion des projets pour que le processus de révision des médicaments soit plus opportun et plus efficace;

- des ententes officielles avec les États-Unis et l'Australie pour assurer une plus grande concertation et le partage des connaissances;
- des normes internationales pour la présentation des produits par voie électronique;
- des inspections plus approfondies après la mise en marché, pour s'assurer que l'industrie respecte ses obligations de rapporter toute réaction indésirable à un médicament et tout problème relatif à l'efficacité de nouveaux médicaments.

On est déjà parvenu à réduire considérablement l'arriéré des présentations de médicaments. De plus en plus, celles-ci font l'objet d'une révision dans les mêmes délais que dans d'autres pays. Ces améliorations permettront à la population canadienne de profiter de nouvelles pharmacothérapies qui se seront avérées sûres et efficaces, et assureront à l'industrie un processus réglementaire plus prévisible et plus efficace.

La réglementation intelligente et la protection de l'habitat du poisson

Que fait le gouvernement pour réduire les tracasseries administratives tout en protégeant les habitats du poisson?

Pêches et Océans Canada cherche à améliorer, partout au Canada, les processus d'approbation des projets. Par exemple, pour simplifier les processus d'approbation des projets à faible risque, on met en place des mécanismes qui aideront à déterminer les niveaux de risques associés à des activités sur ou tout près l'eau.

Le Programme de gestion de l'habitat du poisson a été renouvelé, ce qui permet au ministère d'adopter de nouvelles méthodes pour l'analyse des projets majeurs. En conséquence, le processus décisionnel deviendra plus opportun et plus uniforme, et cadrera mieux avec les examens d'autres organisations.

Grâce à ces initiatives, les Canadiens disposeront de données qui leur permettront, dans le cas d'initiatives à faible risque, de respecter les exigences de la loi sans subir un examen détaillé du gouvernement, s'il veulent, par exemple, construire un quai dans un endroit où le risque de nuire à l'habitat du poisson est minime. Par contre, on fera une étude approfondie des projets entraînant des risques plus élevés pour l'habitat du poisson. On continuera de le protéger contre les activités éventuellement nuisibles en adoptant une prise de décisions plus efficace à tous les paliers de gouvernement et en affectant les ressources fédérales aux activités qui en auront le plus besoin.

La réglementation intelligente et la réduction de la paperasserie

Que fait le gouvernement pour stimuler les placements et réduire la paperasserie dont les entreprises canadiennes doivent s'occuper?

Au chapitre des problèmes le plus souvent cités par les petites et moyennes entreprises, mentionnons l'impact de la réglementation sur le coût de faire des affaires au Canada et sur la capacité des entreprises à attirer des investissements. Cette problématique est attribuable à l'impact des différents règlements qui sont gérés à différents niveaux par les trois ordres de gouvernement. Les coûts liés à la réglementation peuvent avoir des conséquences économiques nuisibles pour les emplois, la prospérité et le niveau de vie des Canadiennes et des Canadiens.

Le Comité consultatif chargé de la réduction de la paperasserie cherche à trouver des initiatives permettant d'alléger le fardeau de la réglementation et, pour les entreprises et les particuliers, d'évaluer le rendement du gouvernement à cet égard. Il est unique du fait qu'il est coprésidé par Industrie Canada et par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Il regroupe des représentants d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires, et des associations d'entreprises. Les premiers projets du comité comprennent la préparation de données de base concernant le coût que les entreprises de tailles différentes doivent absorber pour se conformer aux règlements.

La réglementation intelligente : sur la bonne voie

Au cours des dernières années, les ministères et organismes fédéraux ont été nombreux à tenter d'améliorer la manière dont ils gèrent leurs processus de réglementation. On constate des progrès, mais aussi le besoin d'aller plus loin encore. La réglementation intelligente permettra au gouvernement fédéral d'introduire, de mettre en œuvre et de réviser plus efficacement la réglementation des secteurs gouvernementaux et industriels. Ainsi, nous améliorerons la qualité de la réglementations, et nous aiderons les Canadiennes et les Canadiens à s'y conformer et à évaluer notre rendement.

Historique

Le gouvernement fédéral nous a signalé très clairement la voie que nous devons suivre pour faire de notre système de réglementation un atout concurrentiel. En établissant cette orientation, nous avons profité des connaissances de personnes reconnues comme expertes en la matière, au Canada et dans d'autres pays.

Nous avons demandé à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'évaluer notre

régime actuel de réglementation. Dans son rapport de 2002, l'OCDE a constaté que le Canada est doté d'un système mûr qui fonctionne bien et que la plupart de ses pays membres envieraient. Elle a fait remarquer toutefois que nous pouvons faire encore mieux.

Le gouvernement fédéral a créé un Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI), qui a mené des consultations publiques et publié à la fin de 2004 un rapport dans lequel il signale les secteurs et les domaines où une réforme de la réglementation s'impose, et fait des recommandations concernant une stratégie de réglementation pour le Canada.

Le gouvernement fédéral a profité de ces observations et d'autres commentaires sur notre système réglementaire pour repérer les lacunes et planifier des mesures d'amélioration.

Un effort mondial, une démarche typiquement canadienne

L'OCDE a passé en revue les systèmes de 18 pays, ce qui laisse entrevoir clairement que le Canada n'est pas le seul à vouloir renouveler sa réglementation. Le gouvernement du Royaume-Uni a établi un groupe de travail «Better Regulation Task Force» qui l'aide à rehausser la qualité de sa réglementation. L'Union européenne et les États-Unis ont également mis en œuvre des initiatives semblables de réforme réglementaire.

Le gouvernement du Canada, en proposant la réglementation intelligente, a lancé une initiative typiquement canadienne qui tient compte avant tout des intérêts de nos citoyens et de nos institutions. Fondée sur une reconnaissance de l'interrelation de nos objectifs sociaux, environnementaux et économiques, elle nous permettra de nous conformer aux normes les plus élevées et de soutenir un environnement qui encouragera la compétitivité de nos entreprises.

La réglementation intelligente encourage :

- une meilleure coordination interministérielle et intergouvernementale dans le but de réaliser des objectifs nationaux;
- l'intégration des considérations sociales, économiques et environnementales à tous les stades de l'élaboration des politiques et de la réglementation;
- des processus décisionnels qui soient plus transparents, plus efficaces et plus opportuns;
- le recours au meilleur savoir disponible, au Canada comme à l'étranger;
- le renforcement de la vérification et de l'établissement des priorités;
- une plus grande capacité de repérer, de gérer et d'atténuer les effets imprévus de la réglementation.

La collaboration et la mise en commun de l'information nous permettent de mieux protéger notre santé et notre environnement contre des risques qui ne reconnaissent aucune frontière, et de réduire l'importance des obstacles qui entravent les échanges commerciaux et les

investissements. Grâce à la réglementation intelligente, nous pouvons offrir à la communauté internationale de la réglementation ce qu'il y a de mieux chez nous, pour qu'elle puisse profiter de notre expérience. En même temps, nous assimilerons et, le cas échéant, adapterons les pratiques et les normes d'autres pays si cela doit servir les intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Plusieurs ministères fédéraux ont d'ailleurs établi, de concert avec d'autres pays, des mécanismes d'élaboration conjointe de normes qui nous permettront de réaliser des objectifs socioéconomiques communs.

Travailler pour un nouveau partenariat en Amérique du Nord

Le 30 novembre 2004, le Canada et les États-Unis ont fait une déclaration conjointe sur un nouveau partenariat en Amérique du Nord. On y propose un programme pour améliorer la sécurité, la prospérité et la qualité de vie. Il s'agira de permettre aux entreprises nord-américaines de profiter des nouveaux débouchés et de devenir plus compétitives par le biais de partenariats, de normes consensuelles et de règlements plus intelligents. On améliorera l'efficacité ainsi que la santé et la sécurité des citoyens. La déclaration a préconisé également la création de nouveaux partenariats technologiques pour promouvoir l'utilisation propre et efficace des ressources énergétiques. Finalement, les deux pays ont réclamé la création de partenariats pour assurer la propreté de l'air et des eaux et pour mieux coordonner les services de santé publique dans le domaine de la surveillance des maladies infectieuses.

Une pensée pangouvernementale

La présence de plusieurs organismes de réglementation aboutit parfois à des exigences contradictoires, ce qui n'en facilite pas l'application. La réglementation intelligente encourage, parmi les différents ministères, la cohérence des politiques et l'élaboration des règlements qui s'inspirent d'une démarche pangouvernementale. Cela veut dire que les ministères et organismes du gouvernement du Canada ont un rôle à jouer pour atténuer les conséquences imprévues d'exigences isolées et contradictoires.

Dans bien des secteurs d'activité réglementés, les mandats de plusieurs ministères et de plusieurs ordres de gouvernement se recourent. Par exemple, une entreprise de traitement des aliments devra faire affaire avec plusieurs ministères et organismes, dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada, Environnement Canada et Industrie Canada. Les entreprises sont assujetties également aux règlements d'autres paliers de gouvernement qui doivent être nos partenaires dans les domaines où les responsabilités sont partagées. La réglementation intelligente cherche à harmoniser les différents mandats et adopte, à cette fin, une perspective plus globale sur les questions de politique en vue de créer un milieu qui facilitera le respect des règlements.

Pour améliorer la coopération, le gouvernement fédéral doit commencer par mettre de l'ordre dans ses affaires. Il faudra donc changer la façon dont les ministères et les organismes se conduisent. Une efficacité accrue des

processus procurera à nos citoyens une plus grande cohérence parmi les responsables de la réglementation, ce qui améliorera l'imputabilité et aussi la transparence. Les Canadiennes et les Canadiens auront moins de difficulté à savoir qui se charge de quoi et où il faut s'adresser pour obtenir des réponses.

Bâtir des partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux efficaces

Le groupe de travail intergouvernemental sur la réforme de la réglementation, dont la présidence est assurée à la fois par le Canada et par la Colombie-Britannique, est un exemple du genre de partenariat qui fera progresser la coopération en cette matière. Le groupe veille à une mise en commun des pratiques exemplaires, élabore des principes et des outils communs, et sert de tribune pour la discussion des initiatives de gouvernance réglementaire telles que la mise en œuvre de la réglementation intelligente. Les efforts du groupe de travail ont abouti notamment à la conférence qui a eu lieu en mars 2005. Les participants y ont été accueillis par la Colombie-Britannique, l'une des provinces où le renouvellement de la réglementation progresse rapidement. À la conférence, on a encouragé les gouvernements à changer de culture, à se donner de nouveaux moyens de poursuivre la réforme de leurs régimes réglementaires, et à adopter la réglementation intelligente. Pour ce faire, ils devaient se pencher sur les leçons apprises dans le cadre de projets des paliers fédéral et provinciaux et plus particulièrement qui ont été mis en œuvre en Colombie Britannique et qui ont bien marché.

Bilan

Les rapports de l'OCDE et du CCERI ayant enjoint au gouvernement du Canada d'examiner de plus près l'énorme volume de réglementation actuellement en vigueur, nous avons entrepris, dans le cadre d'une démarche pangouvernementale, de passer en revue un certain nombre de nos lois et règlements afin d'éliminer la plupart des risques de double emploi et de redondance, de rationaliser les besoins en réglementation, d'améliorer et, autant que possible, de simplifier nos méthodes, et de faire en sorte que les principes de la réglementation intelligente en ce qui a trait à l'innovation et à la compétitivité s'harmonisent bien avec ceux qui touchent la santé, la sécurité et la protection de l'environnement.

Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de la réglementation intelligente se fera dans trois domaines stratégiques :

- *Renforcer la gestion de la réglementation* grâce à une analyse, une évaluation et une rationalisation plus approfondies de la réglementation actuellement en vigueur, à une amélioration des modes de planification et d'établissement des priorités, à un meilleur suivi et à la présentation de comptes rendus plus rigoureux des risques et des résultats, et au renforcement de la capacité réglementaire du gouvernement.

- *Améliorer la coordination et la coopération* au sein du gouvernement fédéral, et entre celui-ci et les autres ordres de gouvernement, les organisations non gouvernementales et les gouvernements étrangers, grâce à une collaboration accrue, à l'établissement d'objectifs communs et à la mise en commun de l'information.
- *Évaluer le rendement* en arrivant à un meilleur consensus relativement aux initiatives prioritaires, en fixant des objectifs de rendement et des critères d'évaluation réalistes, en accroissant la prévisibilité et en suivant les progrès réalisés pour chaque initiative.

La pierre angulaire de la stratégie de mise œuvre du gouvernement est le renforcement et l'extension des politiques fédérales selon les principes de la réglementation intelligente. Il s'agira de renforcer le développement, l'application et l'évaluation des régimes de réglementation, et de susciter une démarche axée sur les cycles de vie qui permettra une amélioration continue des règlements dans tous les secteurs.

Les organismes de réglementation auraient intérêt à prendre leurs décisions simultanément. Plusieurs organismes travailleraient alors en même temps sur une question donnée, ce qui aiderait à simplifier les processus d'approbation de la réglementation. La démarche actuelle, où les décisions se prennent de façon consécutive, contribue à un certain manque d'efficacité.

Parmi les éléments clés d'une nouvelle perspective sur la réglementation, signalons une gestion du risque plus uniforme dans les différents ministères fédéraux. Pour allouer les ressources là où on en a besoin, et pour établir des priorités qui assureront des résultats bénéfiques, la gestion du risque est indispensable. Dans cette nouvelle démarche, on classe les risques selon leur probabilité et leur impact, et l'on précise des seuils au-dessous desquels le gouvernement n'interviendra pas par l'adoption de règlements. Le classement de certains risques est régulièrement révisé à la lumière des avancées scientifiques, de l'évolution des comportements et des résultats atteints.

Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre de la réglementation intelligente, le gouvernement du Canada consultera les citoyens, les entreprises, les gouvernements provinciaux et territoriaux et municipaux et les organisations non gouvernementales, et les invitera à donner forme à la nouvelle démarche réglementaire et à assumer leur part des résultats obtenus et du succès atteint. À cette fin, on créera notamment une commission consultative externe de la réglementation qui servira de tribune pour cette participation permanente des intervenants. Pour mettre en œuvre ces éléments de la réglementation intelligente et d'autres éléments encore, on devra faire appel aux compétences et aux ressources des ministères et des organismes. Pour relever ce défi, il faudra évaluer la capacité réglementaire actuelle des ministères ainsi que leurs besoins en matière de ressources, et mettre au point une stratégie d'amélioration.

Les acquis

Les tables thématiques de la réglementation intelligente

Pour mieux coordonner les activités fédérales en réglementation, il faudra notamment choisir des thèmes qui reflètent bien les priorités du gouvernement et les intérêts des intervenants. Une série de tables thématiques interministérielles a été constituée afin de renforcer nos capacités de gérer et de coordonner les initiatives de renouvellement de la réglementation. Les tables thématiques appuyeront le processus de réglementation en fournissant de l'information récente et critique sur les besoins et les attentes des Canadiennes et des Canadiens, de même que sur les préoccupations des intervenants.

Autour de ces tables thématiques, les représentants de divers ministères et organismes pourront échanger sur des questions soulevées par un ministère (aussi bien que par les organismes visés), coordonner leurs programmes de réglementation, établir des priorités et identifier les secteurs qui pourront être touchés par les mesures proposées. Ils mettront en commun les pratiques exemplaires pouvant faciliter l'utilisation des principes de la réglementation intelligente pour consolider les démarches et les activités de réglementation et, en même temps, pour améliorer la coopération fédérale, provinciale,

territoriale et internationale en cette matière. Ces discussions devraient aboutir à la création de groupes de travail où seraient représentés le gouvernement et les divers intervenants.

Les tables thématiques serviront également à appuyer les tribunes mixtes organisées par les ministères pour échanger sur des questions de réglementation.

L'information qui se dégagera de ces forums sera redistribuée à tous les ministères et organismes fédéraux, qui devront être systématiquement tenus au courant des initiatives sectorielles. Par exemple, l'information émanant des quatre tables multipartites constituées par Environnement Canada pour examiner les répercussions environnementales des activités menées dans les secteurs chimique, énergétique, minier et forestier pourrait être discutée sous l'angle de la réglementation à la table thématique consacrée à la viabilité de l'environnement. Cette approche fera en sorte que les ministères et les cadres de réglementation, même dans les cas où les préoccupations environnementales ne sont pas à l'avant-plan, contribuent à la réalisation des plans d'action prioritaires établis de concert avec les intervenants.

La plupart des tables thématiques se sont réunies pour la première fois en décembre 2004. Beaucoup de ministères et d'organismes fédéraux participent à une ou à plusieurs tables thématiques. Les progrès réalisés varieront d'une table à l'autre; cependant, les participants ont déjà commencé à trouver des occasions pour discuter et pour

poursuivre leur travail. On élaborera, à des réunions futures, une vision complète pour chaque table thématique. Le prochain rapport donnera plus de détails.

Les thèmes en question concernent le programme du gouvernement pour :

- un Canada en santé
- la viabilité de l'environnement
- la sûreté et la sécurité
- l'innovation, la productivité et le contexte d'affaires
- la prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Les participants aux tables thématiques devront relever le défi d'assurer une plus grande cohérence des régimes réglementaires, de réduire au minimum les effets imprévus de la réglementation, et de trouver de meilleures méthodes pour assurer la protection efficace. La coordination des mandats fédéraux sera un aspect important de ce travail, car les enjeux à l'étude à une table thématique auront éventuellement des conséquences pour d'autres tables, ou concerneront les mandats de plusieurs ministères. Des séances plénières auront lieu au moins deux fois l'an, ce qui donnera aux cinq tables thématiques une occasion de résoudre des problèmes collectivement.

Sujets de discussion des tables thématiques

Un Canada en santé

Les règlements aident les Canadiennes et les Canadiens à rester en bonne santé et à l'abri des risques sanitaires. Ils encouragent la production de biens et services sûrs et efficaces, la bonne nutrition et un milieu de vie sain. Le maintien d'un Canada en santé exigera un système de réglementation qui soit non seulement souple et sensible, mais aussi proactif. Une stratégie réglementaire pour appuyer un Canada en santé devra prendre en considération le débat éthique et social concernant la réglementation, débat qui témoigne des valeurs qui tiennent à cœur aux citoyens. Entre autres, le gouvernement devra tenir compte des enjeux des nouvelles technologies, telles que la biotechnologie et la nanotechnologie, qui concernent plusieurs mandats gouvernementaux, veiller à une application uniforme des pratiques de gestion du risque et assurer la coopération entre gouvernements dans le domaine de la réglementation.

Des mesures intelligentes pour le Canada

La présence des acides gras trans fait monter les niveaux de cholestérol dans le sang et aggrave ainsi le risque de cardiopathie. En novembre 2004, dans une motion déposée à la Chambre des communes, on a demandé au gouvernement fédéral d'adopter une réglementation pour limiter la teneur en gras trans des aliments vendus au Canada. Conséquemment, Santé Canada préside maintenant un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations et des stratégies en vue de réduire, au plus bas niveau possible, les acides gras trans dans les aliments canadiens. Ce groupe réunit des représentants des secteurs du traitement de l'alimentation et des services d'alimentation, des associations d'intervenants en santé, et des universités. Tous participeront, dès le début, à l'élaboration d'une politique réglementaire sur les acides gras trans.

La viabilité de l'environnement

Le Canada doit protéger son patrimoine naturel pour assurer, à long terme, la santé de ses citoyens, la protection de l'environnement et la prospérité. La réglementation appuie la durabilité environnementale en visant des buts complémentaires : la propreté de l'air, des eaux et des sols; la diversité des écosystèmes; des citoyens en bonne santé; des communautés prospères; une économie novatrice et compétitive. Pour élaborer une réglementation qui aidera à maintenir la qualité de notre milieu naturel, il faudra reconnaître que l'on ne saurait protéger la santé et l'environnement ni par des gestes isolés ni par les actions du seul gouvernement. Il nous faudra des efforts

coordonnés à l'échelle du gouvernement fédéral, et ce dernier devra travailler en collaboration avec des partenaires provinciaux, territoriaux, autochtones et internationaux ainsi qu'avec des regroupements d'intervenants industriels et environnementaux. La table thématique consacrée à la durabilité environnementale constituera un mécanisme pour encourager cette coopération et cette coordination, et aidera à élaborer des réponses réglementaires qui préciseront très clairement l'imputabilité des différentes instances.

Des mesures intelligentes pour le Canada

On a signé deux protocoles d'entente pour mieux coordonner et intégrer l'approbation réglementaire et l'évaluation environnementale pour les projets de mise en valeur pétrolière au large des côtes de la Nouvelle Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces deux protocoles sont intervenus entre les deux provinces intéressées et plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Canada afin de préciser, avec grande clarté, une démarche qui visera le but commun de bâtir une industrie pétrolière et gazière qui soit rentable, compétitive au plan international et durable du point de vue environnemental tout en assurant le plus haut niveau de santé, de sécurité et de protection environnementale.

Ces ententes, élaborées par l'entremise de la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique, sont conçues pour améliorer la coopération entre tous les intervenants dans l'examen et l'approbation de grands projets de mise en valeur pétrolière et gazière au large des côtes. Inspirées des principes de la réglementation intelligente et des modifications apportées

récemment à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, elles feront en sorte que les examens réglementaires se fassent en parallèle plutôt que consécutivement. Ainsi, on réalisera des économies de temps importantes sans pour autant compromettre l'intérêt public.

La sûreté et la sécurité

Le thème de la sûreté et de la sécurité concerne la réglementation destinés à nous permettre de vivre dans une société sans danger. Il y va notamment de la sécurité de nos systèmes des transports, de la protection civile, de la sécurité de nos frontières et de la protection de nos infrastructures essentielles. Les enjeux sont complexes et concernent plusieurs ministères fédéraux ainsi que de nombreuses autres instances. La réglementation doit permettre de trouver des solutions intégrées à cette problématique, et doit appuyer également le dynamisme de notre économie et le réseau des partenariats du Canada en matière de sécurité et d'économie. L'adoption de nouvelles démarches devrait faciliter le partage des données entre le gouvernement fédéral, les intervenants et d'autres instances, ainsi que la coordination des activités des ministères et des intervenants en vue d'améliorer la préparation et la capacité d'intervention.

Des mesures intelligentes pour le Canada

Transports Canada élabore, de concert avec les fabricants automobiles, une entente concernant la sécurité des dispositifs télématiques à bord (tels que les systèmes de navigation, l'accès Internet et les téléphones cellulaires). L'entente va prévoir des normes et des principes de sécurité destinés à appuyer la conception, la mise au point, l'évaluation, la fabrication et l'installation des produits.

L'innovation, la productivité et le contexte d'affaires

La réglementation soutient le fonctionnement du régime de marché, source principale de la croissance économique et de la prospérité au Canada. Sans la primauté du droit (et notamment du droit des biens, du droit des contrats commerciaux et du droit de la concurrence), le bon fonctionnement du régime de marché ne serait pas possible. À part les lois qui régissent l'économie et qui nous permettent de réaliser nos objectifs sociaux, il y a tout un ensemble de lois qui obligent les particuliers et les entreprises à se procurer des licences et des permis afin de participer à des activités diverses.

Bien que la réglementation soit indispensable pour protéger l'intérêt public, elle n'est pas sans des coûts économiques. En raison de la réglementation, les entreprises et les citoyens doivent absorber les frais de la conformité, et les gouvernements le font également pour l'administration et l'exécution. Il faut élaborer de la

réglementation pour atteindre les objectifs de politique socioéconomiques voulus tout en réduisant au minimum les coûts superflus qui entravent la productivité. Si, par exemple, dans l'élaboration de la réglementation, on prête une attention particulière aux domaines où les risques sont les plus élevés, on pourra alléger le fardeau global de la réglementation. Encore une fois, on peut en dire autant de l'ensemble la réglementation existante.

L'innovation, qui est l'un des ressorts de la croissance de la productivité, entre en ligne de compte dans les cadres réglementaires régissant la protection de la propriété intellectuelle et dans l'investissement étranger direct. Pour réussir la commercialisation de l'innovation, il faut prévoir, entre autres, un régime réglementaire qui soit prévisible et sensible, qui encourage la concurrence et qui inspire la confiance chez les consommateurs. Cette table thématique encouragera les ministères à trouver des moyens d'améliorer, l'innovation, la productivité et l'environnement commercial tout en réalisant plus efficacement nos objectifs sociaux.

Des mesures intelligentes pour le Canada

PerLE est un service sur le Web qui permettra aux entreprises de générer facilement une liste personnalisée des permis et des licences exigés par tous les paliers de gouvernement. La disponibilité d'une fenêtre unique pour obtenir des renseignements sur les exigences des gouvernements fédéral, provinciaux-territoriaux et municipaux permettra de mieux comprendre les démarches à prendre pour obtenir l'approbation réglementaire et pour alléger ainsi le fardeau que devront assumer les entreprises.

La prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Les communautés autochtones et du Nord affirment depuis longtemps que leur bien-être est inextricablement lié aux avantages que garantit le développement durable des ressources et du territoire. Or, la réglementation joue un rôle important dans un tel développement, et les pressions sur le régime réglementaire qui sous-tend ce développement s'intensifient à mesure que les communautés autochtones et du Nord ainsi que leurs partenaires poursuivent des projets de développement à une plus grande échelle. Ces pressions sont les plus évidentes dans les projets commerciaux et industriels qu'on réalise sur les réserves (des Premières nations) et dans les évaluations environnementales au sud et au nord du 60e parallèle de latitude.

La plupart des terres et des ressources de réserve des Premières nations sont assujetties à des règlements pris en application de la *Loi sur les Indiens*. Ces règlements peuvent imposer un fardeau administratif important à ceux et celles qui cherchent des permis ou l'approbation d'opérations immobilières. En ce qui concerne les projets commerciaux ou industriels, les règlements accusent des lacunes très importantes, de sorte que le développement économique sur les réserves est restreint.

Pour assurer la bonne gestion des terres de réserve, le Canada doit adopter une démarche unique qui mobilisera les Premières nations, les ministères fédéraux ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cette démarche devrait aider les Premières nations à devenir plus aptes à gérer leurs propres affaires. Entre autres, il s'agira d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire respecter les règlements qui appuient le développement économique. Au fur et à mesure que les communautés autochtones deviendront plus nombreuses à devenir autonomes ou à entreprendre des négociations en vue d'atteindre l'autonomie, des mesures s'imposeront pour encourager des liens de concertation parmi les organismes de réglementation, y compris les nouvelles instances autochtones.

Le Nord a connu dernièrement un essor de l'activité de développement, surtout dans l'exploitation minière des diamants et de l'or et dans l'industrie pétrolière et gazière. Cette évolution a souligné le besoin de développer

davantage les mécanismes de réglementation appropriés. Les nouvelles initiatives en matière de réglementation sont destinées à doter les communautés du Nord des outils nécessaires pour aménager les terres et les ressources de manière durable, pour créer des emplois et des débouchés commerciaux, pour prendre les mesures de protection environnementales qui s'imposent et pour promouvoir le bien-être social.

Des mesures intelligentes pour le Canada

La Loi sur la gestion de l'argent et des ressources pétrolières et gazières des Premières nations permettra aux Autochtones d'assumer le contrôle direct des ressources pétrolières et gazières qui se trouvent sur les terres de réserve. Ainsi, les communautés des Premières nations participeront directement au secteur énergétique. De même, les efforts soutenus pour améliorer la coordination du processus d'évaluation environnementale et de réglementation pour le projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie, dans le Nord du Canada, intéresseront plusieurs instances et permettront de mieux cerner les grands enjeux qui concernent les collectivités autochtones et du Nord.

Participants aux tables thématiques

Bon nombre de ministères et d'organismes fédéraux dont le mandat touche la réglementation seront représentés à une ou à plusieurs tables thématiques. Voici une liste de ceux qui ont participé ou qui participeront au processus. La composition des différentes tables évoluera au gré des besoins.

Un Canada en santé

- Santé Canada
- Agence de santé publique du Canada
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
- Industrie Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Commerce internationale Canada

Viabilité de l'environnement

- Environnement Canada
- Ressources naturelles Canada
- Santé Canada
- Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Pêches et Océans Canada
- Commerce international Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Office national de l'énergie
- Transports Canada
- Affaires indiennes et du Nord Canada

Sûreté et sécurité

- Sécurité publique et Protection civile Canada
- Agence de santé publique du Canada
- Ressources naturelles Canada
- Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Industrie Canada
- Transports Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Gendarmerie royale du Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Citoyenneté et Immigration Canada
- Centre canadien des armes à feu

Innovation, productivité et contexte d'affaires

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Commerce international Canada
- Pêches et Océans Canada
- Industrie Canada
- Environnement Canada
- Ressources naturelles Canada
- Transports Canada
- Agence du revenu du Canada
- Santé Canada
- Commission canadienne des grains
- Office national de l'énergie
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Bureau de la concurrence

Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Cette table thématique se réunira pour la première fois en 2005. Devraient y être représentés notamment :

- Affaires indiennes et du Nord Canada
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada
- Environnement Canada
- Santé Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Gendarmerie royale du Canada
- Pêches et Océans Canada
- Industrie Canada
- Commerce international Canada
- Transports Canada
- Ressources naturelles Canada

Les initiatives en matière de réglementation intelligente

Cette section met en valeur les initiatives, prévues ou entamées déjà par divers ministères et organismes, qui appuient la réglementation intelligente. Ces initiatives sont groupées par thèmes, lesquels sont reliés aux objectifs et aux tables thématiques de la réglementation intelligente, y compris l'objectif d'*améliorer la coordination et la coopération* et celui de *renforcer la gouvernance réglementaire*. Une meilleure gouvernance, et une coordination et une coopération améliorées, sont indispensables pour la réalisation d'un programme pangouvernemental de réglementation qui atteindra les résultats voulus : une réglementation de haute qualité qui servira le mieux l'intérêt public, une transparence accrue, des pratiques réglementaires qui seront meilleures et plus efficaces, et une plus grande responsabilisation envers les Canadiennes et les Canadiens.

Cette liste des initiatives en cours sera mise à jour de façon régulière. Elle servira à suivre les progrès réalisés sur la voie de la réglementation intelligente. Cela dit, ces progrès pourront être plus lents dans un secteur que dans un autre, que l'on pense, par exemple, au regroupement des évaluations environnementales fédérales ou à l'élaboration d'un cadre en biotechnologie. Ces mises à jour, de même que d'autres initiatives importantes, seront décrites dans les prochains rapports.



Améliorer la coordination et la coopération – Coopération nationale en matière de réglementation

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

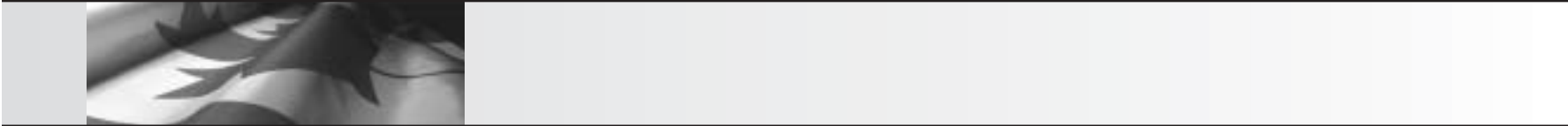
Thème : Améliorer la coordination et la coopération – Coopération nationale en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance en matière de réglementation :</p> <p>Actuellement présidé conjointement par la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada.</p> <p>Procure une tribune pour jeter les bases d'une approche commune du mode de gestion de la réglementation.</p> <p>Comprend : l'élaboration de principes communs de réglementation, l'institution d'une approche uniforme de l'étude d'impact de la réglementation, et la mise en commun des pratiques exemplaires.</p> <p>Des discussions sont en cours sur la façon d'élargir la participation pour inclure les gouvernements autochtones.</p>	<p>Établit le fondement de principes et d'approches communs touchant la gestion de la réglementation d'un bout à l'autre du Canada.</p> <p>Favorise une plus grande uniformisation de la réglementation entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.</p>	<p>Les entreprises, les ONG et les citoyens : approche uniforme de la gestion de la réglementation à tous les niveaux de gouvernement.</p>	<p>Le BCP et les bureaux des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables de la gouvernance en matière de réglementation.</p>	<p>Première réunion tenue le 15 mars 2005. D'autres réunions de discussion des initiatives de gouvernance en matière de réglementation sont prévues pour 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Améliorer la coordination et la coopération – Coopération nationale en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Cadre de coopération internationale en matière de réglementation :</p> <p>Définira des priorités stratégiques partout à l'administration fédérale, coordonner et fixer des objectifs, et guider les ministères et organismes dans leurs efforts de coopération internationale (bilatérale, multilatérale ou au sein d'organisations internationales).</p> <p>Fournira une approche stratégique convenue pour aider les ministères et organismes à reconnaître les possibilités de coopération qui procurent la plus grande valeur possible aux Canadiens.</p>	<p>Fournit une approche coordonnée pour aider les ministères exerçant des fonctions de réglementation à définir des priorités relativement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réduction des obstacles au commerce et à l'investissement; • l'amélioration de la gestion des risques transfrontaliers pour les Canadiens; • l'utilisation et l'accroissement des connaissances scientifiques se rapportant à la réglementation, à l'établissement de normes et à la gestion des risques; • la mise en commun des pratiques exemplaires au sein de la communauté internationale (p. ex., OCDE, OMC, OIE, CODEX). 	<p>Les ministères : capacité d'exploiter les pratiques exemplaires d'autres administrations et de tirer parti des ressources en matière de réglementation.</p> <p>L'industrie : climat de commerce et d'investissement plus compétitif.</p> <p>Les Canadiens : meilleure protection contre les risques transfrontaliers (p. ex. SRAS, ESB, grippe aviaire, terrorisme).</p> <p>Meilleur accès à des produits et services sûrs.</p>	<p>Commerce international Canada et Bureau du Conseil privé.</p> <p>D'autres ministères et organismes participeront à l'élaboration du cadre et à la promotion d'initiatives sectorielles</p>	<p>Un groupe de travail a été établi.</p> <p>Des consultations auront lieu pendant toute l'année 2005; le cadre final doit être élaboré d'ici à la fin de 2005-2006.</p> <p>Les ministères définiront les priorités de façon continue.</p>



Améliorer la coordination et la coopération – Coopération internationale en matière de réglementation

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Améliorer la coordination et la coopération – Coopération internationale en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Coopération en matière de réglementation en Amérique du Nord : La Déclaration conjointe sur un nouveau partenariat en Amérique du Nord (30 nov. 2004) exprime l'engagement à rechercher des approches conjointes des partenariats, des consensus sur les normes et des règlements qui accroissent l'efficacité et la compétitivité tout en améliorant la santé et la sûreté pour les Canadiens.</p>	<p>Améliore la coopération, réduit le fardeau de la conformité et le double emploi, et accroît l'efficacité des processus de réglementation.</p> <p>Encourage l'innovation.</p> <p>Incite les responsables de la réglementation à se concentrer sur les domaines où ils possèdent de l'expertise.</p>	<p>Le public : meilleur accès aux produits, tandis que les normes de sécurité et de santé et sûreté sont assurées.</p> <p>L'industrie et les investisseurs canadiens : amélioration de la compétitivité des marchés nord-américains et de l'accès à ceux-ci.</p> <p>Efficacité accrue et réduction des obstacles au commerce à la frontière.</p>	<p>Divers ministères responsables, dont : l'ACIA, SC, AAC, CICA, le MDN, SPPCC et le PRP.</p> <p>Le Projet de recherche sur les politiques fournira un appui en matière de recherche, au besoin, afin de cerner les possibilités de coopération en matière de réglementation qui assureront les plus grands avantages aux Canadiens. Il examinera en outre les enseignements internationaux tirés d'une coopération efficace en matière de réglementation.</p>	<p>Des initiatives individuelles ou collectives seront mises en œuvre de façon continue, et il sera rendu compte périodiquement de leurs résultats.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Améliorer la coordination et la coopération – Coopération internationale en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Cadre Canada-UE sur la coopération en matière de réglementation :</p> <p>Visé à prévenir et à éliminer les obstacles réglementaires inutiles au commerce et à l'investissement par l'accroissement du partage de l'information, du dialogue, de la transparence et de la coopération au niveau du travail (p. ex., normes sanitaires et phytosanitaires (NSP); nouveaux produits thérapeutiques; produits organiques; peut-être lutte contre le pourriel).</p>	<p>Favorise la coopération entre les décideurs, les experts et les responsables de la réglementation.</p> <p>Manifeste l'engagement à coopérer en matière de réglementation avec le deuxième plus important partenaire commercial du Canada et fournit des lignes directrices sur les modalités de cette coopération.</p> <p>Favorise une meilleure compréhension du système de réglementation de l'un et l'autre partenaire.</p>	<p>L'industrie : facilitation du commerce et de l'investissement. Amélioration du climat pour la concurrence et l'innovation.</p> <p>Les exportateurs canadiens : possibilités accrues, en particulier dans les secteurs alimentaire et agricole, des produits forestiers, des métaux et des minéraux.</p> <p>Le public : meilleures façons de satisfaire aux normes canadiennes en matière de santé, de sûreté et d'environnement.</p>	<p>CICan, en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux exerçant des fonctions de réglementation.</p> <p>L'industrie/les entreprises qui commercent avec l'UE, le public et les responsables fédéraux de la réglementation.</p>	<p>Cadre adopté le 21 décembre 2004.</p> <p>D'autres initiatives individuelles ou collectives des ministères seront mises en œuvre de façon continue, et il sera rendu compte périodiquement de leurs résultats.</p> <p>L'ACIA et Santé Canada ont pressenti la Commission européenne (DG SANCO) à l'automne 2004 pour proposer d'élaborer un mécanisme en matière de NSP qui viserait à resserrer la coopération dans le domaine de la santé des plantes et des animaux et de la santé humaine liée aux aliments.</p>



Canada en santé

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques (SAPT) :</p> <p>Assurer un accès opportun à des produits thérapeutiques sûrs, efficaces, utilisés convenablement et abordables, et favoriser les produits thérapeutiques nouveaux et d'un bon rapport rendement-prix qui répondent à des besoins de santé importants.</p> <p>La stratégie a trois objectifs particuliers, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'opportunité, l'efficacité et la transparence du processus d'examen des médicaments; • exercer une plus grande vigilance touchant la sûreté et l'efficacité thérapeutique des produits qui sont sur le marché; • offrir aux Canadiens un meilleur accès à des produits thérapeutiques convenablement utilisés et d'un bon rapport rendement-prix. 	<p>Meilleure synchronisation des étapes du processus décisionnel (c.-à-d. entre les décisions d'autoriser la mise en marché, dans la détermination des prix et aux fins des inscriptions sur les formulaires).</p> <p>Coopération et harmonisation internationales.</p> <p>Meilleure utilisation des preuves en provenance d'autres administrations.</p> <p>Coopération F-P-T pour mieux gérer les coûts des médicaments et les régimes d'assurance-médicaments.</p> <p>Meilleure gestion des risques.</p> <p>Plus grande responsabilisation.</p> <p>Renforcement des moyens.</p>	<p>Le grand public et les professionnels de la santé : accès opportun aux médicaments et produits thérapeutiques nouveaux.</p> <p>F-P-T : économies pour les systèmes de soins de santé et les régimes d'assurance-médicaments.</p> <p>L'industrie pharmaceutique : accroissement de l'opportunité, de l'efficacité et de la transparence du processus d'examen des médicaments, prévisibilité et opportunité plus grandes des décisions en matière de réglementation, et amélioration du climat de la recherche.</p>	<p>Santé Canada (ministère responsable), CEPMB, OCCETS, ICIS, F-P-T</p>	<p>Progrès accomplis à ce jour à l'aide des ressources fournies dans le budget de 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élimination de l'arriéré d'examen des soumissions de produits pharmaceutiques de marque. • Réduction de 45 % de l'arriéré d'examen des médicaments génériques. • Deux fois plus de produits pharmaceutiques examinés dans les délais cibles comparables à l'échelle internationale (30 % en 2004, comparativement à 16 % en 2003). <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élimination de l'arriéré d'examen des médicaments génériques d'ici à mars 2006. • Rendement comparable à l'échelle internationale en matière d'examen des soumissions de produits pharmaceutiques d'ici à 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Protocole d'entente relatif aux modifications de l'annexe F et du tableau II de la division 15, partie B du Règlement sur les aliments et drogues : Établir un projet pilote d'une durée de 30 mois destiné à simplifier les exigences de publication préalable (dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i>) pour deux genres de propositions de règlements de Santé Canada, soit les modifications de l'annexe F (qui régit le statut des médicaments sur ordonnance) et du tableau II de la division 15, partie B (qui établit les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les aliments).</p>	<p>Cela simplifie le processus de réglementation (qui est réduit de jusqu'à six mois) tout en maintenant un examen scientifique rigoureux ainsi que la consultation existante avec les intervenants et les partenaires commerciaux.</p>	<p>Médicaments : les consommateurs auront plus rapidement accès aux nouveaux médicaments sur ordonnance et se feront rembourser plus vite par les assureurs du secteur privé. L'industrie pourra mettre sur le marché des produits ne nécessitant pas d'ordonnance plus tôt.</p> <p>Pesticides : l'industrie pourra vendre de nouveaux produits plus tôt (à l'heure actuelle, une récolte traitée ne peut être moissonnée/vendue avant que la LMR ait été publiée). Les agriculteurs auront accès plus rapidement à des pesticides nouveaux et plus sûrs.</p>	<p>Santé Canada (min. responsable), CICan, le BCP.</p>	<p>Le protocole d'entente a été signé en février 2005. La mise en œuvre est en cours.</p> <p>L'évaluation du projet pilote est prévue pour juillet 2007 (date cible).</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Système de réglementation électronique pour les pesticides (SREP) :</p> <p>Inauguration du premier service Internet au monde pour l'exécution des activités de réglementation des pesticides, dont la présentation de l'information sur les produits et des rapports de faits défavorables.</p> <p>Ce système utilise des voies gouvernementales sûres pour permettre aux représentants de la réglementation dans l'industrie de transmettre l'information directement à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), et à celle-ci de travailler avec les renseignements en direct.</p>	<p>Accroît l'efficacité du processus de réglementation, ce qui contribue à l'opportunité des décisions.</p> <p>Facilite l'harmonisation et le partage du travail en Amérique du Nord et avec les pays de l'OCDE.</p>	<p>L'ARLA : pourra traiter, gérer et utiliser l'information sur les pesticides et en faire rapport d'une manière sûre et efficace.</p> <p>Les intervenants : meilleure réaction et opportunité accrue.</p>	<p>L'ARLA (organisme responsable), industrie, gouvernements F-P-T et groupes de travail internationaux.</p>	<p>La mise à l'essai du module d'application doit débiter le 1^{er} avril 2005.</p> <p>La mise en œuvre complète sera déterminée une fois le projet pilote achevé (2-3 mois).</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Cadre de réglementation fondé sur des normes pour les cellules, les tissus et les organes destinés à la transplantation (CTO) :</p> <p>Suite à la demande de normes de sûreté obligatoires (c.-à-d. imposées dans des règlements), Santé Canada élabore un nouveau cadre de réglementation fondé sur des normes nationales mises au point récemment par l'ACN. On vise à mettre en équilibre le besoin de pouvoir compter sur des CTO sur et celui d'en assurer la disponibilité en vue de la transplantation. Le fait de se référer à des normes assurera la souplesse voulue pour tenir les règlements à jour tout en réduisant le besoin d'y apporter des modifications exigeant beaucoup de temps.</p>	<p>Modèle canadien pour les normes et la coopération internationales.</p> <p>Responsabilité partagée avec les provinces/territoires.</p> <p>Regroupement de la réglementation selon la formule du guichet unique.</p> <p>Intègre l'approche de la gestion des risques.</p>	<p>Le public, les hôpitaux et les professionnels de la santé : confiance accrue dans la sûreté des produits de CTO destinés à la transplantation.</p> <p>Les exportateurs vers le Canada : normes claires.</p> <p>Les gouvernements F-P-T : règlements précis permettant d'évaluer les pratiques sûres.</p>	<p>Santé Canada (ministère responsable), Agence de santé publique du Canada, Association canadienne des normes</p>	<p>Les règlements intégrant les normes doivent être finalisés à l'été 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Étiquetage des ingrédients contenus dans les cosmétiques :</p> <p>Règlement obligeant les fabricants de cosmétiques à se conformer à une norme internationale relative à la divulgation des ingrédients.</p>	<p>Adoption d'une norme internationale.</p> <p>Plus grande transparence au sujet des ingrédients utilisés dans des produits d'usage répandu, tel que le maquillage et la lotion pour le corps.</p>	<p>Les consommateurs : divulgation complète des ingrédients utilisés dans les produits cosmétiques.</p> <p>Les professionnels de la santé : en connaissant tous les ingrédients, ils pourront traiter plus efficacement les réactions négatives.</p> <p>L'industrie : uniformité avec les autres administrations; les produits pourront être plus facilement étiquetés pour être vendus sur des marchés multiples.</p>	<p>Santé Canada (ministère responsable), l'industrie des cosmétiques et les professionnels de la santé.</p>	<p>Le Règlement a été approuvé en décembre 2004.</p> <p>Étalement de la mise en œuvre sur deux ans afin de permettre à l'industrie d'écouler les stocks existants et de refaire les étiquettes des produits actuels.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Groupe de travail d'intervenants visant à réduire les gras trans dans les aliments canadiens :</p> <p>Un groupe de travail réunissant plusieurs intervenants élaborera des recommandations et des stratégies en vue de réduire les gras trans aux plus bas niveaux possibles dans les aliments canadiens. Le groupe comprendra des représentants des industries de la transformation des aliments et des services alimentaires, d'associations œuvrant dans le domaine de la santé, du gouvernement et du milieu universitaire.</p>	<p>Les principaux intervenants participeront tôt au processus d'élaboration de la politique de réglementation.</p>	<p>Les consommateurs : les gras trans élèvent les niveaux de LDL (« mauvais cholestérol ») dans le sang, ce qui accroît le risque de maladies de cœur. Leur remplacement par d'autres substances dans les aliments réduira ce facteur de risque cardiovasculaire.</p> <p>L'industrie alimentaire : les recommandations seront pratiques et réalisables.</p>	<p>Santé Canada présidera le groupe de travail conjointement avec la Fondation des maladies du cœur du Canada.</p> <p>Représentants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du Groupe F-P-T sur la nutrition (représentant provincial); • du Comité F-P-T sur la salubrité des aliments (représentant provincial); • d' AAC; • de l'ACIA; • du secteur de l'agroalimentaire, de la production aux services alimentaires, en passant par la vente des aliments au détail; • des ONG bénévoles œuvrant dans les domaines des maladies/de la santé; • du milieu universitaire. 	<p>Les recommandations relatives à l'éducation du public, à l'étiquetage et aux possibilités immédiates pour les industries des services alimentaires et de la transformation des aliments seront prêtes au printemps 2005.</p> <p>Des recommandations sur le cadre de réglementation approprié pour l'instauration et l'utilisation générale de substances de remplacement saines des gras trans seront communiquées au ministre de la Santé d'ici à novembre 2005.</p>



Viabilité de l'environnement

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE) :</p> <p>Plan visant à réorienter le Programme de gestion de l'habitat du MPO.</p> <p>Il comprend : un cadre de gestion des risques pour gérer les projets qui ont une incidence sur l'habitat; la simplification des pratiques pour fournir des lignes directrices touchant les exigences de la <i>Loi sur les pêches</i> dans le cas des activités à faible risque; l'amélioration de la cohérence et de la prévisibilité pour assurer l'équité et la crédibilité; un nouveau modèle de gestion des responsabilités du MPO touchant les évaluations environnementales et les grands projets afin d'améliorer la prestation des programmes; une insistance renouvelée sur les partenariats pour résoudre les questions communes se rapportant à l'habitat du poisson.</p>	<p>Axé sur les activités présentant le plus grand risque pour l'habitat du poisson.</p> <p>Le fardeau de la conformité est réduit par l'approche de l'évaluation unique, qui englobe les provinces et les territoires.</p> <p>La collaboration plus étroite avec les autres responsables de la réglementation et les intervenants accroît la prévisibilité et la cohérence de la prestation des programmes.</p> <p>Met le ministère en mesure de reconnaître et d'examiner les grands projets afin d'améliorer l'opportunité et l'uniformité des décisions et de mieux harmoniser les examens avec les autres organisations.</p>	<p>L'industrie : elle pourra se conformer plus facilement à la <i>Loi sur les pêches</i> dans le cas des activités à faible risque.</p> <p>Amélioration de l'opportunité et de la prévisibilité. Adaptation aux besoins, souplesse et transparence plus grandes.</p> <p>Les Canadiens : l'habitat du poisson est mieux protégé pour les générations actuelles et futures.</p> <p>Le MPO : efficacité et efficience accrues dans l'exécution des responsabilités en matière de réglementation.</p>	<p>Pêches et Océans Canada (min. responsable)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ACÉE et peut-être d'autres organismes fédéraux • Toutes les provinces et tous les territoires • Le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) • La Fédération canadienne des municipalités • Les intervenants de l'industrie • Des groupes autochtones et des ONG. 	<p>2004-2005 : Élaboration et mise à l'essai du modèle de gestion des risques; des ententes génériques de gestion de l'habitat ont été conclues avec quatre provinces; d'autres sont en cours de négociation.</p> <p>Juin 2005 (date cible) : Entreprendre des discussions sur les processus fédéral et provinciaux (p. ex., permis) en vue d'assurer un service à guichet unique pour les activités à faible risque.</p> <p>2005-2006 : Faire progresser les ententes avec les associations nationales de l'industrie des ressources et les discussions avec d'autres intervenants clés afin de travailler en collaboration pour améliorer la gestion de l'habitat du poisson.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Règlement sur la réduction des séismes pris en vertu de la <i>Loi sur les océans</i> : L'augmentation de la prospection sismique à la recherche de réserves de pétrole et de gaz fait qu'il est urgent de s'occuper de la pollution sonore du milieu marin.</p> <p>En se fondant sur des documents scientifiques qu'il a commandés et qui ont été examinés par des pairs, le MPO élabore actuellement des normes nationales qui obligeront les entreprises de prospection sismique à prendre des mesures de réduction du bruit, en particulier dans le secteur du pétrole et du gaz. On vise ainsi à protéger les aspects sensibles du milieu marin contre les dommages possibles des activités de prospection sismique.</p>	<p>Augmentation de la prévisibilité et de l'uniformité d'exécution des programmes grâce à une collaboration étroite avec d'autres instances de réglementation.</p> <p>Renforcement des partenariats avec les principaux intervenants.</p> <p>Mesures de réduction directes et immédiates grâce auxquelles la prospection de pétrole et de gaz pourra se faire d'une manière qui protégera et conservera le milieu marin.</p> <p>Mesures de réduction normalisées assurant l'adoption d'une approche uniforme par le MPO à l'échelle nationale.</p>	<p>L'industrie du pétrole et du gaz : amélioration de la prévisibilité des décisions; examen et autorisations plus rapides.</p> <p>Les Canadiens : qualité du milieu marin.</p>	<p>Pêches et Océans Canada (min. responsable), offices des hydrocarbures extracôtiers, secteur du pétrole et du gaz, RNCan, chercheurs, ONGE, groupes autochtones, provinces (Le MPO collabore avec la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique. Le Québec a été invité à participer au processus.)</p>	<p>Les consultations techniques sont en cours. La mise en œuvre est prévue pour le début de 2005-2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Protocoles d'entente relatifs aux évaluations environnementales de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières au large de la côte Est :</p> <p>Augmenter la certitude et la prévisibilité pour les participants au processus d'examen, et établir des principes et des approches afin d'assurer l'exécution efficace, coordonnée et simultanée des responsabilités législatives.</p>	<p>Processus plus rapide.</p> <p>Coopération F-P-T accrue.</p> <p>Amélioration de la communication entre les promoteurs et les responsables de la réglementation.</p> <p>Certitude et prévisibilité du processus.</p> <p>Réduction du chevauchement, du double emploi et des retards dans l'exécution des projets.</p>	<p>Tous les intervenants : processus d'évaluation environnementale et d'examen de la réglementation plus opportuns et plus prévisibles.</p> <p>L'industrie : climat d'investissement plus compétitif dans le secteur de l'exploitation des ressources extracôtières.</p>	<p>L'ACÉE (responsable de la coordination)</p> <ul style="list-style-type: none"> RNCan, MPO, EC, TC, ONÉ, OCNEHE, OCTHE, Ressources naturelles de T.-N.-et-L., min. de l'Énergie de la N.-É., min. de l'Environnement et du Travail de la N.-É. 	<p>La ratification des protocoles d'entente a été annoncée en février 2005. La mise en œuvre est en cours.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Regroupement des évaluations environnementales fédérales :</p> <p>Regroupement du processus d'évaluation environnementale, actuellement éparpillé entre quelque 30 instances fédérales, pour mettre de l'ordre dans les affaires fédérales, assurer une responsabilisation plus claire et améliorer l'uniformité et l'opportunité.</p> <p><i>La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale s'applique avant qu'un ministère, conseil ou organisme fédéral prenne une décision au sujet d'un projet à titre de promoteur, de source de fonds, de gestionnaire des terres ou de responsable de la réglementation.</i></p>	<p>Concentrera les ressources sur les projets les plus préoccupants et garantira l'uniformité des évaluations environnementales entre les projets et les secteurs.</p> <p>Simplifiera la procédure, en particulier dans le cas des décisions du début du processus, et en améliorera ainsi l'opportunité</p>	<p>L'industrie : amélioration de l'opportunité et de l'uniformité, en particulier dans le cas des projets de grande envergure (p. ex., mines, pétrole et gaz, production d'électricité) représentant des milliards de dollars d'investissements possibles chaque année.</p> <p>Les provinces et les intervenants de l'industrie : ils pourront traiter avec un seul organisme dans le cas des évaluations environnementales fédérales.</p> <p>Le public : application plus uniforme de la Loi.</p>	<p>Agence canadienne d'évaluation environnementale (organisation responsable); autres ministères, organismes et entités qui comptent parmi les «autorités fédérales» au sens de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>, comme RNCan, le MPO et Environnement Canada.</p>	<p>Une consultation relative aux options possibles pour le regroupement sera effectuée auprès du Comité consultatif d'intervenants sur la réglementation, qui conseille le ministre, ainsi que des provinces et territoires et des groupes autochtones.</p> <p>Printemps 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) :</p> <p>Vise à assurer la viabilité de l'environnement à long terme en conciliant pleinement le rendement environnemental avec les cycles de compétitivité, d'innovation et d'investissement.</p> <p>S'appuiera sur les cinq piliers suivants : processus décisionnel; science et technologie; information; promotion du rendement et de l'application de la loi; mobilisation et éducation.</p>	<p>Sera élaboré en collaboration avec les provinces et les territoires, l'industrie, les ONG, les groupes autochtones, et d'autres intervenants clés.</p> <p>Amélioration de l'efficacité et de l'efficience grâce à une vision à long terme fondée sur les réalités du monde des affaires; à la récompense des résultats; à des décisions éclairées par la science, et à une approche de type « guichet unique ».</p> <p>Augmentation de la prévisibilité et de la transparence grâce à des objectifs à long terme détaillés et ambitieux soutenus par des règlements.</p>	<p>Les citoyens et les entreprises : la viabilité de l'environnement à long terme accroîtra le bien-être des Canadiens, protégera notre milieu naturel et favorisera la compétitivité économique à long terme.</p> <p>Les Canadiens : concentration sur les priorités et corrélation des instruments et stimulants stratégiques avec les cycles d'affaires. Possibilité accrue de maximiser les avantages pour l'environnement, pour la santé et pour l'économie.</p>	<p>Environnement Canada (min. responsable), autres ministères, provinces/territoires, industrie, groupes autochtones, ONG.</p>	<p>Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) s'est engagé (le 2 novembre 2004) à élaborer un cadre intégré pour améliorer la gestion de l'environnement au Canada d'ici à l'automne 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Coopération avec les États-Unis et les autres pays de l'OCDE touchant les produits chimiques :</p> <p>Le Canada travaille en collaboration avec l'OCDE pour accroître la compréhension et l'acceptation mutuelles de l'évaluation des dangers et des risques inhérents aux nouvelles substances, et pour définir des stratégies permettant de surmonter les obstacles à la coopération.</p> <p>On met à l'essai dans le cadre d'un projet pilote un « processus de notification parallèle » visant à simplifier et à rationaliser l'accès à des marchés multiples pour les nouveaux produits chimiques, tout en garantissant des normes élevées de protection de la santé et de l'environnement.</p>	<p>Fait progresser la coopération et l'harmonisation des régimes canadien, américain et international de réglementation des nouvelles substances.</p> <p>Fait fond sur l'Entente <i>Four Corners</i> entre le Canada et les États-Unis.</p> <p>Facilite le partage du travail et l'échange de données d'évaluation.</p> <p>Vise à améliorer les décisions de documentation et à résoudre les questions liées au traitement des renseignements industriels confidentiels.</p>	<p>Les pays de l'OCDE : ils comprendront et accepteront les résultats les uns des autres, ce qui favorisera une meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement.</p> <p>Les entreprises : elles pourront présenter un seul dossier de notification et d'évaluation.</p> <p>À la suite d'un examen national, elles pourront mettre leurs produits en marché dans d'autres administrations.</p>	<p>Environnement Canada/Santé Canada (min. responsables), OCDE, et représentants de leurs secteurs chimiques respectifs.</p>	<p>Le projet pilote est en cours.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Forum des pâtes et papiers sur la qualité de l'air :</p> <p>Suivi d'un projet conjoint d'Environnement Canada et de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) recommandant la mise en place d'un nouveau mécanisme de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie et les groupes environnementaux et autochtones.</p> <p>Un groupe composé de divers intervenants entreprendra l'élaboration d'un plan d'action décennal visant à gérer les émissions atmosphériques de nombreux polluants en provenance des usines de pâte à papier de tout le Canada.</p>	<p>Augmentation de la collaboration F-P-T : les gouvernements travailleront de concert pour assurer un accès à « guichet unique » à l'industrie.</p> <p>Prévisibilité pour l'industrie touchant la planification et la mise en oeuvre des investissements environnementaux.</p> <p>On examinera des formules novatrices de gestion des émissions atmosphériques comme la liaison des exigences et instruments fédéraux et provinciaux; des incitations financières pour les améliorations importantes du rendement environnemental; des technologies nouvelles.</p>	<p>Les gouvernements : clarification des rôles et gouvernance plus efficace.</p> <p>L'industrie : clarté et prévisibilité accrues touchant les objectifs environnementaux.</p> <p>Possibilité d'approches novatrices améliorant la compétitivité et le rendement environnemental.</p> <p>Les groupes environnementaux et autochtones : processus transparent assorti d'objectifs clairs et possibilité d'influer sur la façon d'atteindre ceux-ci.</p>	<p>Forum présidé par un PDG de l'industrie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement Canada (min. responsable) • Santé Canada • Ressources naturelles Canada • Gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et des Provinces atlantiques • Groupes autochtones • ONG environnementales 	<p>Première réunion tenue le 7 février 2005.</p>



Sûreté et sécurité

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Protocole d'entente sur la télématique :</p> <p>Entente avec les fabricants d'automobiles sur la sûreté des dispositifs de télématique montés à bord des véhicules (p. ex. instrument de navigation, accès Internet, téléphone cellulaire).</p> <p>Comprend une norme de sûreté axée sur les procédés et des principes généraux et éléments de procédés qui devraient sous-tendre la conception, la mise au point, l'évaluation, la fabrication et l'installation des produits.</p> <p>Les fabricants présenteront des rapports annuels sur les produits visés par le protocole d'entente, et Transports Canada pourra leur demander de fournir des données attestant la sûreté des produits télématiques.</p>	<p>Applique un instrument de recharge (protocole d'entente) qui facilite la production de dispositifs télématiques plus sûrs. Comparativement aux règlements fédéraux, l'approche du protocole d'entente permet de réduire les risques d'une manière plus opportune et plus prévisionnelle tout en préservant la souplesse et l'innovation dans la conception des produits. Le protocole d'entente constitue un exemple de gouvernance coopérative dans l'intérêt public.</p>	<p>Les citoyens : utilisation plus sûre des dispositifs télématiques dans les véhicules.</p> <p>Protection contre le risque de distraction des conducteurs et de collisions.</p> <p>L'industrie : fardeau inutile moindre.</p>	<p>Transports Canada</p>	<p>Les consultations sur les modalités de l'entente sont en cours.</p> <p>Date cible pour la signature du protocole d'entente : automne 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Règlement sur le système de gestion de la sûreté pour les entreprises d'aviation :</p> <p>Cadre officiel prévoyant des objectifs en matière de sûreté, des objectifs de rendement, des évaluations des risques, des responsabilités et des pouvoirs, des règles et des procédures, ainsi que des processus de surveillance et d'évaluation.</p>	<p>Cadre axé sur le rendement qui assure aux entreprises d'aviation la souplesse nécessaire pour décider comment satisfaire aux exigences en matière de sûreté.</p> <p>Favorise une culture de gestion des risques au sein des entreprises d'aviation.</p>	<p>Le secteur de l'aviation : accroissement de la capacité de résoudre les problèmes de sûreté avant que des incidents ne se produisent.</p> <p>Le public : plus grande sûreté des déplacements aériens et du secteur de l'aviation.</p>	<p>Transports Canada</p>	<p>Approbation finale/publication dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i>.</p> <p>Été 2005 (date cible).</p>



Innovation, productivité, contexte d'affaires

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Entente-cadre sur l'aquaculture :</p> <p>Le défi de la réglementation dans le domaine de l'aquaculture est qu'il s'agit d'une compétence partagée entre le fédéral et les provinces/territoires. Ceux-ci sont principalement responsables de la gestion de l'exploitation des centres piscicoles et de la délivrance des permis et des baux (sauf dans le cas de l'IPÉ), tandis que le gouvernement fédéral s'occupe principalement d'évaluer les incidences des centres piscicoles sur l'environnement, sur les pêches sauvages et sur la navigation. L'aquaculture doit être réglementée de façon efficace pour améliorer la confiance du public dans la capacité du gouvernement de gérer une industrie émergente qui contribue à l'économie canadienne et fournit une source de fruits de mer de qualité et de prix abordable.</p>	<p>Définition claire des rôles et des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement.</p> <p>Élimination du double emploi et promotion du partage des coûts.</p> <p>Renforcement de la collaboration F-P-T. Meilleure coordination des rôles et des activités du fédéral.</p> <p>Processus décisionnel uniforme et crédible qui tient compte des facteurs économiques et environnementaux.</p> <p>Processus de surveillance environnementale normalisé et activités qui simplifient le traitement des demandes tout en garantissant un degré élevé de protection de l'environnement.</p>	<p>Les gouvernements : ils mettront l'information en commun et établiront des politiques uniformes et claires.</p> <p>L'industrie : l'harmonisation permettra de faire une seule demande comportant tous les renseignements nécessaires pour qu'elle soit traitée aux niveaux F-P-T. Le processus de demande transparent et simplifié améliorera la compétitivité de l'industrie sur le plan international et créera des emplois pour les Canadiens dans les collectivités côtières.</p> <p>Les Canadiens : accès à longueur d'année à une source de produits alimentaires abordables et sains, et meilleure protection de l'environnement.</p>	<p>MPO (min. responsable)</p> <p>Principaux partenaires : ACIA, EC</p> <p>Autres partenaires et groupes d'intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MAÉCI • AAC • Provinces • Territoires • Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) • L'industrie, notamment l'aquaculture, les pêches et les usines de traitement du poisson. 	<p>Consultation avec les provinces/territoires en 2005.</p> <p>On sollicitera l'autorisation du Cabinet pour entreprendre les négociations avec les provinces et les territoires en 2005.</p> <p>Rapport d'étape aux ministres F-P-T en septembre 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Stratégie canadienne de la biotechnologie :</p> <p>La vitesse de l'innovation scientifique (dans des domaines clés comme la biotechnologie animale, la biotechnologie végétale, la biotechnologie aquatique et la culture moléculaire, qui dépassent les limites classiques du pouvoir de réglementation) présente un défi clé lorsqu'il s'agit de réglementer la biotechnologie. La stratégie comporte un plan d'action visant à renforcer la coopération interministérielle et à clarifier les responsabilités touchant la réglementation de la biotechnologie. Ce plan accroîtra l'efficacité de la prise de décision stratégique, améliorera la responsabilisation relative à la réglementation des secteurs de la biotechnologie et accroîtra la capacité des responsables de la réglementation de prévoir les innovations biotechnologiques et d'y réagir rapidement.</p>	<p>Permettra de suivre l'évolution extrêmement rapide du secteur de la biotechnologie en renforçant la capacité des responsables de la réglementation d'être prêts à évaluer de nouveaux produits.</p> <p>Assurera l'uniformité grâce à une approche pangouvernementale établissant une compréhension et une application communes des principes et des facteurs de déclenchement, comme l'intégration du principe de précaution et la nouveauté.</p>	<p>Le public : accès à des produits de biotechnologie sûrs et efficaces; confiance accrue dans le système de réglementation.</p> <p>L'industrie : clarté et prévisibilité du processus et des exigences réglementaires.</p> <p>Les ministères/organismes exerçant des fonctions de réglementation : clarté des décisions et responsabilisation.</p>	<p>Président : SMA responsable de la biotechnologie</p> <p>Sous-comité de la gestion et de la réglementation (actuellement SC) conjointement avec EC, l'ACIA, le MPO, IC, AAC, RNCan.</p>	<p>Été 2005 : les défis et les responsabilités en matière de réglementation seront déterminés et clarifiés en ce qui concerne la biotechnologie animale, la biotechnologie aquatique et la culture moléculaire; les instances d'exécution, et la notification de la recherche.</p> <p>Automne 2005 : les processus décisionnels en matière de réglementation et les mécanismes de soutien seront déterminés.</p> <p>Plan de mise en œuvre : printemps 2006 (date cible).</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Nouveau BioPortail du gouvernement du Canada (biotech.gc.ca) :</p> <p>Donne accès par Internet à des renseignements clairs et complets sur la biotechnologie et ses applications.</p> <p>On y trouve notamment un lien intitulé bioreglementation.gc.ca, qui fournit un outil pour explorer le système de réglementation en matière de biotechnologie, et un autre dit biofondations.gc.ca, qui fournit de l'information générale sur la biotechnologie.</p>	<p>Amélioration de la transparence.</p> <p>Aide à faire participer le public, l'industrie et d'autres intervenants.</p>	<p>Les usagers de bioréglementation : ils seront mieux informés sur le système fédéral de réglementation de la biotechnologie.</p> <p>Guichet unique d'information sur la réglementation.</p>	<p>Secrétariat canadien de la biotechnologie (organisme responsable), SC, EC, ACIA, MPO, IC, AAC et min. de la Justice.</p>	<p>Site inauguré le 1^{er} décembre 2004.</p> <p>Été 2005 : ajout d'aperçus facilement accessibles des étapes du processus de réglementation.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p><i>Loi régissant les organisations à but non lucratif :</i></p> <p>Vise à améliorer la responsabilité financière et la transparence; à clarifier les rôles et les responsabilités des administrateurs et des dirigeants; à protéger et accroître les droits des membres.</p> <p>Remplacera la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i>, qui est désuète et qui ne comporte pas de normes modernes de régie des sociétés.</p>	<p>Processus de constitution en société plus efficace pour les entreprises.</p> <p>Réduction du fardeau de la réglementation (p. ex., pas de dépôt de règlements administratifs) et cadre de gouvernance moderne qui accorde toute la souplesse voulue et renforce l'obligation de rendre des comptes aux membres et au public.</p>	<p>Les organisations (plus de 18 000) du secteur à but non lucratif actuellement constituées en sociétés au niveau fédéral : cadre de gouvernance plus clair et plus efficace.</p> <p>Le public : la transparence et la responsabilisation accrues entretiennent la confiance du public dans le secteur à but non lucratif.</p>	<p>Industrie Canada (min. responsable), autres ministères</p>	<p>Le projet de loi a été déposé le 15 novembre 2004.</p> <p>Les organisations à but non lucratif ont une période de transition de trois ans pour s'inscrire selon la nouvelle loi.</p> <p>Des règlements connexes seront soumis pour approbation une fois la loi adoptée.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Réforme du cadre réglementaire des organismes de bienfaisance :</p> <p>Répond aux 75 recommandations faites par la Table conjointe sur le cadre réglementaire (groupe de travail conjoint mis sur pied dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire) en vue d'améliorer le contexte législatif et réglementaire dans lequel oeuvrent les organismes de bienfaisance.</p> <p>L'initiative comprend des modifications de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>, des éléments de politique et de programmes, l'élaboration de systèmes d'information, la formation du personnel et des changements organisationnels/opérationnels</p>	<p>Plus grande transparence des pratiques des organismes de bienfaisance et des décisions de réglementation.</p> <p>Mélange de conformité volontaire et d'outils d'exécution particulier aux niveaux de risque de non-conformité.</p> <p>Processus de redressement en vue de la résolution rapide des différends.</p> <p>Plus grande intégration des fonctions de réglementation et de surveillance avec les administrations qui le veulent bien.</p> <p>Approche de partenariat pour assurer que les organismes de bienfaisance comprennent et observent les règles établies.</p>	<p>Le public et le secteur bénévole : confiance accrue dans la réglementation des organismes de bienfaisance du Canada.</p> <p>Bien-être social des Canadiens</p>	<p>L'ARC conjointement avec le ministère des Finances.</p> <p>Un groupe consultatif sectoriel, le Comité consultatif des organismes de bienfaisance, a été créé à des fins de consultation, de conseils et d'orientation.</p>	<p>Financement annoncé dans le budget fédéral de 2004.</p> <p>Les modifications de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> ont été déposées au Parlement le 6 décembre 2004.</p> <p>Un plan d'action quinquennal a été élaboré afin de soutenir la mise en oeuvre graduelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • surveillance et sanctions (d'ici avril 2005); • modification du processus d'appel (adoption de la loi prévue pour mai 2005 au plus tard); • améliorations des services en vue d'accroître la transparence et l'accessibilité (proposition d'ici à l'été 2005); • sensibilisation du public et action directe auprès du secteur (d'ici à l'été 2005); et • collaboration F-P-T (réunions bilatérales en 2005).

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Modifications du Règlement sur les sociétés par actions (2001) :</p> <p>Ces modifications permettront aux sociétés de régime fédéral régies par la US Securities and Exchange Commission (SEC) d'établir et de faire vérifier leurs états financiers à l'aide des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.</p>	<p>Réduction du double emploi et du chevauchement.</p>	<p>Les sociétés régies par la LCSA (grandes entreprises) : coûts de conformité moindres pour les entreprises constituées en sociétés au niveau fédéral qui sont assujetties à la réglementation américaine relative aux valeurs. Élimination du besoin d'établir et de faire vérifier deux ensembles d'états financiers.</p> <p>F-P-T : harmonisation des exigences réglementaires découlant de la LCSA avec celles des administrations provinciales en matière de valeurs, ce qui permet aux entreprises inscrites auprès de la SEC d'utiliser les normes américaines.</p>	<p>Industrie Canada (min. responsable)</p>	<p>Le Règlement a fait l'objet d'une publication préalable dans la partie I de la Gazette du Canada le 27 novembre 2004.</p> <p>Il sera mis en œuvre après son approbation finale, en 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Modifications de la <i>Loi sur la concurrence</i> :</p> <p>Les modifications proposées donnent au commissaire de la concurrence le pouvoir de faire indemniser les consommateurs ayant subi des pertes du fait de déclarations fausses ou trompeuses; elles instaurent une disposition générale prévoyant des sanctions administratives pécuniaires en cas d'abus de position dominante dans une industrie; elles éliminent les dispositions de la Loi visant les transporteurs aériens afin d'en refaire une loi d'application générale; elles relèvent le niveau des sanctions administratives pécuniaires applicables en cas de pratiques commerciales trompeuses, et elles décriminalisent les dispositions sur la fixation des prix.</p>	<p>Renforcement du cadre de la concurrence dans le contexte de l'économie mondiale.</p> <p>Renforcement des recours prévus par la Loi, ce qui favorisera la conformité volontaire et en temps opportun.</p> <p>Compatible avec les lois sur la concurrence d'autres pays, dont nos principaux partenaires commerciaux.</p>	<p>Les entreprises canadiennes : retour à une loi d'application générale et décriminalisation des dispositions sur la fixation des prix, comme l'ont demandé différents groupes de gens d'affaires, des parlementaires et d'autres parties.</p> <p>Loi plus compatible avec celles de nos principaux partenaires commerciaux.</p> <p>Les consommateurs : les Canadiens auront accès à des recours (semblables à ceux dont disposent les Américains) lorsqu'ils auront perdu de l'argent par suite de déclarations fausses ou trompeuses.</p>	<p>IC (conjointement avec le Bureau de la concurrence).</p>	<p>Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 2 novembre 2004.</p> <p>Ses dispositions entreront en vigueur lorsque la loi aura reçu la sanction royale.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Amélioration des processus d'examen des fusions :</p> <p>Le Bureau de la concurrence élabore, dans le cadre de l'International Competition Network (ICN), des principes directeurs et des pratiques recommandées visant les examens de fusions sur le plan national et entre États. L'établissement de lignes directrices reconnues à l'échelle internationale vise à accroître la certitude et la prévisibilité pour les entreprises touchant des points comme le temps requis pour mener à bien l'examen d'une fusion.</p>	<p>Cadre législatif sur la concurrence plus transparent, plus efficace, plus opportun et plus prévisible pour les entreprises intéressées par des fusions.</p> <p>Renforcement du cadre de la concurrence à l'échelle mondiale.</p>	<p>Les entreprises : convergence de la politique d'exécution. Élimination des fardeaux de procédure inutiles.</p> <p>Le Bureau de la concurrence : l'examen des fusions intéressant plusieurs États exigera moins de temps et sera moins coûteux.</p>	<p>85 membres du RIC, dont le Bureau canadien de la concurrence et d'autres organismes nationaux ou multinationaux s'occupant de la concurrence.</p> <p>Coopération de la part d'organisations internationales (p. ex., OCDE, OMC, CNUCED), d'associations et de praticiens des domaines du droit antitrust et de l'économie, d'associations industrielles et de consommateurs, et d'universitaires.</p>	<p>Le sous-groupe des notifications et de la procédure applicables aux fusions travaille actuellement à deux nouvelles pratiques recommandées et à trois projets. Les nouvelles pratiques recommandées seront présentées pour approbation à la Conférence annuelle, à Bonn (Allemagne), en juin 2005. (Un certain nombre d'États utilisent déjà les pratiques recommandées pour améliorer leur procédure d'examen des fusions.)</p> <p>Deux autres sous-groupes du RIC sur les fusions, celui du cadre analytique et celui des techniques d'enquête applicables à l'examen de fusions, feront rapport de leurs progrès en juin 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Initiative de réduction de la paperasserie (IRP) :</p> <p>Un nouveau Comité consultatif sur la réduction de la paperasserie (CCRP) composé de représentants des secteurs public et privé est chargé de définir des initiatives concrètes qui réduisent le fardeau de la réglementation pour les entreprises et d'évaluer le rendement du gouvernement dans ce domaine dans le temps. Ce comité examinera et approuvera en outre une nouvelle enquête de Statistique Canada sur la paperasserie qui mesurera les coûts cumulatifs de la conformité aux règlements.</p>	<p>Répond aux préoccupations de longue date signalées par les entreprises touchant le fardeau de la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en s'attaquant au fardeau imposé par plusieurs administrations et trois ordres de gouvernement; • en s'occupant des incidences d'une multitude de règlements différents, plutôt que d'un règlement en particulier; • en rassemblant des données repères sur le coût de la conformité selon la taille des entreprises. 	<p>Les petites et moyennes entreprises (PME) : réduit le coût d'exploitation d'une entreprise au Canada.</p> <p>Le Canada : accroît la capacité d'attirer des investissements.</p> <p>Les gouvernements : fournit une mesure de l'incidence du fardeau de la réglementation sur les entreprises de différentes tailles et des renseignements fondés sur des preuves à ce sujet.</p>	<p>Le Comité consultatif est présidé conjointement par Industrie Canada et par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Représentants de l'Agence du revenu du Canada, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, des gouvernements provinciaux/territoriaux, d'associations de gens d'affaires, et de PME.</p>	<p>Approbation du Conseil du Trésor en janvier 2005.</p> <p>Première réunion tenue les 28 février et 1er mars 2005; trois réunions par année sont prévues.</p> <p>Les initiatives concrètes à mettre en œuvre à brève échéance seront définies entre mars et octobre 2005.</p> <p>Le premier rapport au ministre de l'Industrie est prévu pour décembre 2005.</p> <p>L'étude repère du fardeau de la paperasserie doit être effectuée à l'automne 2005, et l'analyse et les résultats seront disponibles à l'automne 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>PerLE :</p> <p>Service Internet qui permettra aux entreprises de générer facilement une liste sur mesure des permis et licences exigés par tous les niveaux de gouvernement. Un projet pilote auquel participent l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Yukon et trois municipalités (Whitehorse, Kamloops et Halton) permettra de rassembler les données sur les licences et permis des administrations participantes et de guider les entreprises au moyen d'un guide intelligent informatisé munie d'une liste de questions et réponses.</p> <p>Sera fourni par le truchement des sites Web, centres d'appel et points de service en personne des gouvernements participants.</p>	<p>Trois niveaux de gouvernement mettent leurs efforts en commun pour fournir des services de permis et de licences aux entreprises.</p> <p>Les mesures de conformité aux règlements seront clarifiées, et les entreprises verront le fardeau de la réglementation réduit.</p>	<p>L'industrie : réduction du temps et du coût de conformité aux exigences.</p> <p>Cartes de service détaillées exposant les processus de délivrance des permis et licences de toutes les administrations.</p> <p>Guichet unique pour obtenir des renseignements sur les exigences des gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux.</p> <p>Les gouvernements : possibilités de simplifier les systèmes de réglementation.</p> <p>Les cartes de service aideront à mieux harmoniser les processus de délivrance des permis et licences et les systèmes de réglementation.</p>	<p>Toutes les provinces et tous les territoires, ainsi qu'un certain nombre de municipalités et d'associations.</p>	<p>L'établissement des cartes de service relatives aux activités de délivrance de permis et de licences est achevé pour un certain nombre de secteurs et d'administrations.</p> <p>De nouveaux participants doivent être intégrés à titre d'essai à l'été 2005.</p> <p>Le service en direct doit être inauguré officiellement à l'automne 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité et contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Modernisation du cadre applicable aux télécommunications :</p> <p>Amélioration du cadre de réglementation, des télécommunications c'est-à-dire : en déposant des modifications à la <i>Loi sur les télécommunications</i> afin que le CRTC puisse imposer une amende et ce pour procéder de façon plus stratégique, l'accent devant être mis sur les résultats; en demandant au CRTC d'accélérer le processus concernant la conservation du numéro dans le cas des téléphones sans fil; en demandant au Groupe de travail sur le multipostage abusif de déposer son rapport sans tarder afin que les mesures nécessaires puissent être prises pour limiter la prolifération des pourriels et des logiciels espions.</p> <p>Le gouvernement fédéral constituera un comité formé d'éminents Canadiens qui aura pour mandat d'examiner la politique et le cadre de réglementation des télécommunications, afin que notre industrie continue d'assurer au Canada sa compétitivité.</p>	<p>Propose des mesures immédiates sur des questions qui pourront être traitées à court terme tout en confiant à un groupe d'experts les questions générales qui nécessitent un examen approfondi.</p> <p>Améliore l'efficacité et l'efficience du cadre de réglementation des télécommunications.</p> <p>Appuie l'innovation et la compétitivité.</p>	<p><i>L'industrie : une plus grande certitude</i> quant à la direction que prennent la politique et la réglementation. Des progrès vers un régime plus moderne et plus efficace.</p> <p>Les consommateurs : une protection accrue contre les pourriels. Plus grande facilité à passer à de nouveaux services. Possibilité d'offres de services plus compétitifs par les entreprises de télécommunications.</p>	<p>Industrie Canada (min. responsable) CRTC, groupe formé d'éminents spécialistes, Groupe de travail sur le multipostage abusif</p>	<p>Le groupe de travail sur le multipostage abusif déposera son rapport au printemps 2005.</p> <p>Dépôt des modifications à la <i>Loi sur les télécommunications</i>. Date cible : été 2005.</p> <p>Le groupe de spécialistes canadiens remettra son rapport au gouvernement fédéral à la fin de 2005.</p>



Prosperité pour les Autochtones et pour le Nord

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Projet de loi C-20, <i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations</i> :</p> <p>Cette loi permettra aux Premières Nations de se donner les moyens financiers et statistiques nécessaires pour soutenir un gouvernement efficace.</p> <p>Elle fournira des outils pratiques dans les domaines de l'impôt foncier, du financement par obligations et de la gestion financière et statistique pour appuyer le développement social et économique.</p> <p>Quatre institutions des Premières nations seront créées, soit une administration financière; une commission de la fiscalité, un conseil de gestion financière et un institut de la statistique.</p>	<p>Créera une capacité de gestion de la réglementation par les Premières nations pour les questions financières et statistiques.</p> <p>Contribuera au développement économique et à la certitude en matière d'investissement pour les Premières nations.</p>	<p>Les Premières nations : Participation active à l'économie canadienne.</p> <p>Occasions d'investissements privés tout en répondant aux besoins locaux en matière d'infrastructure, comme les systèmes de traitement de l'eau et les routes.</p>	<p>Initiative dirigée par les Premières nations, en collaboration avec le MAINC.</p> <p>La création des institutions est dirigée par quatre comités consultatifs des Premières nations. La Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI) et la First Nations Finance Authority Inc. continuent de jouer leur rôle touchant la création d'une commission de la fiscalité et d'une administration financière. Le Sommet de la Colombie-Britannique parraine la création du Conseil de gestion financière, et l'Union des Indiens de l'Ontario parraine l'Institut de la statistique.</p> <p>D'autres ministères fédéraux participent, dont Statistique Canada.</p>	<p>Le projet de loi C-20 a été présenté de nouveau en novembre 2004.</p> <p>Une fois qu'il aura été adopté, les quatre comités consultatifs des Premières nations collaboreront étroitement avec le MAINC pour élaborer les règlements nécessaires et rendre les quatre institutions opérationnelles.</p> <p>Date cible de mise en œuvre : fin 2005 ou début 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Projet de loi sur le pétrole et le gaz ainsi que sur la gestion de l'argent des Premières nations :</p> <p>Cette loi permettra aux Premières nations d'assumer un contrôle direct à l'égard des ressources pétrolières et gazières se trouvant sur les terres des réserves (et des revenus connexes) et de prendre le contrôle de l'argent qui serait autrement gardé en leur nom dans le Trésor, en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i>.</p>	<p>Un cadre de réglementation plus adapté et plus localisé aux besoins, offre aux collectivités des Premières nations la possibilité de gérer les ressources pétrolières et gazières se trouvant dans les réserves et les revenus connexes.</p> <p>Plus grande autonomie gouvernementale en matière de gestion financière et accélération du développement économique des collectivités des Premières nations.</p> <p>Plus grande transparence au plan financier et plus grande responsabilisation, ce qui favorise la bonne gouvernance par les Premières nations pour ce qui est des terres, des ressources et de l'argent.</p>	<p>Les Premières nations : participation directe au secteur de l'énergie, ce qui leur permet de profiter des occasions et mènera à l'amélioration de leurs économies et à la création d'emplois.</p> <p>L'industrie du pétrole et du gaz et les provinces/territoires : processus de réglementation plus efficace et plus harmonieux.</p>	<p>Initiative dirigée par les Premières nations, conjointement avec le MAINC.</p> <p>Les trois Premières nations qui ont participé au projet pilote (conjointement avec le Conseil des Ressources indiennes, qui représente plus de 130 Premières Nations ayant des intérêts pétroliers et gaziers), et Pétrole et Gaz des Indiens du Canada.</p> <p>D'autres ministères fédéraux participent, dont Environnement Canada et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.</p>	<p>On prévoit que le projet de loi sera déposé au début de 2005-2006.</p> <p>Date cible de mise en œuvre : 2006-2007, à la suite de consultations sur l'élaboration des règlements.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Plan de coopération concernant l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans le Nord :</p> <p>Plan destiné à créer un processus d'examen simplifié pour le projet de gazoduc du Mackenzie.</p> <p>Regroupe 14 instances d'évaluation environnementale et de réglementation des T. N.-O. pour réduire le double emploi et les retards dans l'évaluation environnementale et la délivrance des permis nécessaires à la construction d'un gazoduc qui aura des retombées économiques importantes à court et à long terme, tout en garantissant la protection de l'environnement.</p>	<p>Mènera à un processus conjoint d'évaluation des répercussions environnementales qui satisfera aux exigences des autorités autochtones, territoriales et fédérales.</p> <p>Coordonnera le processus de réglementation et des audiences, des exigences de groupement de l'information, le partage des ressources en matière de soutien technique et un plan de participation du public.</p>	<p>Les Canadiens (en particulier ceux qui vivent dans le Nord) : coordination du processus d'évaluation environnementale et d'examen de la réglementation.</p> <p>L'industrie : économie de temps et réduction du double emploi.</p> <p>Les responsables de la réglementation : partage et coordination des ressources.</p>	<p>Organismes responsables : ONÉ, ACÉE, OEREVM</p> <p>Autres participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MAINC • OTEVM • Gwich'in LWB • Sahtu LWB • « NWT Water Board » • « Env. Impact Review Board for the Inuvialuit Settlement Region » • « Joint Secretariat for the Inuvialuit Settlement Region » • « Env. Impact Screening Committee for the Inuvialuit Settlement Region » • « Inuvialuit Game Council » • « Inuvialuit Land Administration » • « Inuvialuit Land Administration Council » 	<p>Plan en vigueur jusqu'à l'achèvement du processus d'examen du projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie : prévu pour 2006.</p>



Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Création d'un nouveau système de gestion pour l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation : Processus faisant appel à plusieurs intervenants en vue de créer un système de gestion du « cycle de vie » établissant des principes et des exigences pour toutes les étapes de la réglementation, de l'élaboration à la mise en œuvre et à l'examen.</p> <p>Ce système comprendrait les cinq initiatives suivantes :</p>	<p>La participation de plusieurs intervenants et les consultations publiques apporteront divers points de vue et manifesteront l'engagement du gouvernement à faire les choses différemment (p. ex., transparence et coopération accrues).</p>	<p>Les ministères et organismes fédéraux : transition à une approche stratégique de la gestion de la réglementation axée sur le cycle de vie de celle-ci.</p>	<p>Le BCP, en collaboration avec les ministères/organismes.</p> <p>Participation de plusieurs intervenants, dont les provinces/territoires et le grand public.</p>	<p>Élaboration du système avec les intervenants (début de 2005-2006).</p>
<p>1. Nouvel Énoncé de la politique de réglementation : fournit une orientation générale en définissant les principes, les objectifs stratégiques et les exigences de la politique applicables à la réglementation et au processus réglementaire.</p>	<p>Transition à l'approche « cycle de vie » de la gouvernance en matière de réglementation.</p> <p>Établit les objectifs stratégiques à partir desquels le gouvernement, les intervenants et le public pourront mesurer les progrès et exiger des comptes du gouvernement.</p>	<p>Les citoyens et les intervenants : énoncé des objectifs du gouvernement touchant la gouvernance et la gestion en matière de réglementation.</p> <p>Amélioration des normes de qualité de la réglementation, de la prise de décision et de l'évaluation du rendement.</p>	<p>Le BCP, en collaboration avec les ministères/organismes</p> <p>Participation de plusieurs intervenants, dont les provinces/territoires et le grand public.</p>	<p>Publication préalable dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> (prévue pour le début du printemps 2006).</p> <p>Publication et mise en œuvre (début de l'été 2006).</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>2. Étude d'impact de la réglementation fondée sur les risques :</p> <p>Projet pilote visant à intégrer l'analyse des facteurs de risque dans le processus d'élaboration de la réglementation.</p> <p>Complète le cadre d'analyse économique actuel.</p> <p>Aide à prévoir les niveaux de risque et à les expliquer aux Canadiens avant et après la mise en œuvre d'une réglementation.</p>	<p>Accroît la prise de conscience et la transparence des éléments de risque pris en considération au cours de l'élaboration d'un réglementation.</p>	<p>Grand public et décideurs : Transparence accrue concernant les risques que vient atténuer le règlement proposé, la décision d'aller de l'avant reposant dès lors sur une information de meilleure qualité. La protection du public qui en résultera justifiera plus clairement l'adoption de nouveaux règlements.</p> <p>Décideurs : Une meilleure compréhension des risques que vient atténuer le nouveau règlement facilitera l'élaboration de stratégies de mise en œuvre.</p>	<p>Santé Canada en collaboration avec le BCP.</p>	<p>Le projet pilote a été achevé en février 2005. Les résultats de l'analyse fondée sur les risques seront publiés dans la partie I de la <i>Gazette du Canada</i> (dans le cadre du REIR) en avril 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>3. Cadre analytique de choix des instruments :</p> <p>Élaboration d'un cadre analytique du gouvernement fédéral en vue de choisir des instruments d'action gouvernementale permettant de donner des conseils aux ministères fédéraux et d'accroître l'uniformité du travail analytique qui sous-tend le processus décisionnel.</p>	<p>Plus grande transparence touchant le mode de prise des décisions relatives aux instruments.</p> <p>Approche uniforme du choix des instruments.</p> <p>Facilite l'utilisation des normes nationales, nord-américaines et internationales.</p> <p>Mènera à une plus grande utilisation d'une gamme d'instruments, ce qui améliorera la qualité de l'intervention gouvernementale et les taux de conformité.</p>	<p>Les ministères/organismes : ils disposeront de conseils qui les aideront à effectuer les analyses requises pour évaluer les options de gestion des risques.</p> <p>Les responsables de la réglementation : ils pourront utiliser un plus grand nombre d'instruments, ce qui, prévoit-on, améliorera leur réaction au changement.</p> <p>Les citoyens et les gens d'affaires : on prévoit qu'un meilleur choix d'instruments améliorera la qualité de vie et la compétitivité.</p>	<p>Le BCP, en collaboration avec les ministères.</p>	<p>À la disposition des utilisateurs au début de 2005-2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>4. Guide pour des consultations efficaces en matière de réglementation :</p> <p>Ce guide aidera les fonctionnaires des ministères à concevoir un plan de consultation clair et complet qui comprendra : un but et des objectifs clairs; la coordination des activités de consultation sur la réglementation entre les ministères; l'exécution d'exams minutieux internes et externes; le choix du bon outil de consultation; la sélection des participants appropriés; l'établissement de délais réalistes; la budgétisation efficace; l'obtention de réactions.</p>	<p>Amélioration des moyens et des conseils voulus pour bien planifier et mener les consultations, qui constituent une étape essentielle de la conception de la efficace et de haute qualité réglementation.</p>	<p>Les fonctionnaires : conseils pratiques, listes de contrôle et pratiques exemplaires pour les aider à mener de meilleures consultations en matière de réglementation.</p> <p>Les citoyens et les intervenants : règlements plus efficaces et de meilleure qualité découlant de l'amélioration des techniques de consultation.</p>	<p>Le BCP, en collaboration avec les ministères/organismes.</p>	<p>Le guide sera disponible en direct au début de 2005-2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>5. Système de triage des propositions de règlements :</p> <p>Les projets de règlements seront classés dans trois catégories d'importance, soit faible, moyenne et haute, selon les risques qu'ils présenteront et les incidences qui en découleront. La réglementation à faible risque sera plus simple et plus rapide à mettre en place, tandis que celle qui sera susceptibles d'avoir des incidences ou de présenter des risques importants devra être accompagnés de renseignements plus approfondis et plus concentrés pour permettre au gouvernement de prendre la bonne décision.</p>	<p>Accélère le processus de soumission des propositions de moindre importance.</p> <p>Permet au gouvernement d'affecter les ressources financières, humaines et autres à des priorités nouvelles et plus élevées.</p>	<p>Les ministères/organismes : ils pourront concentrer leurs efforts d'analyse sur les initiatives plus importantes.</p> <p>Le public et les décideurs : meilleure information sur les grandes initiatives.</p>	<p>Le BCP et les ministères.</p>	<p>L'ébauche sera publiée dans la partie I de la Gazette du Canada en avril 2005. Le système de triage sera mis en œuvre en juin 2005.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>Stratégie de renforcement des moyens :</p> <p>Cette initiative renforcera les moyens des personnes chargées d'exercer les responsabilités du gouvernement en matière de réglementation.</p>	<p>Crée une collectivité de la réglementation plus adaptable et mieux intégrée sur le plan horizontal, qui peut répondre aux besoins de la société canadienne à mesure qu'ils évoluent, et qui satisfait aux exigences accrues du nouveau système d'élaboration et de mise en œuvre de la réglementation.</p> <p>Prise de décision plus intégrée et plus éclairée.</p>	<p>Les instances fédérales de réglementation : l'évaluation des besoins permettra de cerner de nouvelles exigences et compétences.</p> <p>Les responsables de la réglementation auront un meilleur accès à des ressources d'apprentissage qui les aideront à acquérir de nouvelles compétences, à améliorer celles qu'ils possèdent déjà et à mettre en commun les pratiques exemplaires et les leçons apprises.</p>	<p>Le BCP formera des partenariats avec les autres ministères qui exercent des fonctions de réglementation, avec des établissements de formation et avec des intervenants.</p>	<p>L'évaluation des besoins avec les ministères/organismes doit débuter au printemps 2005.</p> <p>Mise en œuvre à l'hiver 2006.</p>

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
<p>État des pratiques d'analyse de la réglementation (coûts-avantages, efficacité-coût), des nouveaux outils analytiques et des soins de données connexes :</p> <p>On examinera les pratiques analytiques et les besoins de données, les pratiques exemplaires, processus, lignes directrices et plans actuels par rapport aux pratiques d'autres administrations (gouvernements régionaux, autres gouvernements nationaux et organisations intergouvernementales).</p> <p>Cela soutiendra une gouvernance plus efficace en matière de réglementation.</p>	<p>Fournira des données et de l'information à jour sur les pratiques et techniques exemplaires en matière d'élaboration de la réglementation et d'autres outils d'analyse de réglementation.</p> <p>L'utilisation et le perfectionnement de ces outils permettront au gouvernement de créer une réglementation de meilleure qualité qui répondra mieux aux besoins des entreprises, des citoyens et du gouvernement.</p> <p>Le programme sera horizontal; il traitera des questions d'intérêt commun pour plusieurs ministères et organismes.</p>	<p>Les ministères et les organismes centraux : meilleure information sur les pratiques et techniques les plus récentes, et meilleurs conseils sur la façon de les appliquer à l'étude de la réglementation.</p> <p>Le public : meilleurs réglementation en raison de l'amélioration de la qualité de l'analyse appliquée aux décisions de réglementation.</p>	<p>Le BCP et le Projet de recherche sur les politiques.</p> <p>Ministères exerçant des fonctions de réglementation et milieu universitaire.</p>	<p>Ébauche de rapport prévue pour l'automne 2005.</p>

Index des initiatives de réglementation intelligente

Amélioration des processus d'examen des fusions	53	Entente-cadre sur l'aquaculture	46
Bioportail (biotech.gc.ca)	48	État des pratiques d'analyse de la réglementation (coûts-avantages, efficacité-coût), des nouveaux outils analytiques et des soins de données connexes	68
Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement	39	Étiquetage des ingrédients contenus dans les cosmétiques	32
Cadre Canada-UE sur la coopération en matière de réglementation	26	Étude d'impact de la réglementation fondée sur les risques	63
Cadre analytique de choix des instruments	64	Forum des pâtes et papiers sur la qualité de l'air	41
Cadre de réglementation fondé sur des normes pour les cellules, les tissus et les organes destinés à la transplantation	31	Groupe de travail d'intervenants visant à réduire les gras trans dans les aliments canadiens	33
Cadre de coopération internationale en matière de réglementation	23	Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance en matière de réglementation	22
Coopération en matière de réglementation en Amérique du Nord	25	Guide pour des consultations efficaces en matière de réglementation	65
Coopération avec les États-Unis et les autres pays de l'OCDE touchant les produits chimiques	40	Initiative de réduction de la paperasserie	54
Énoncé de la politique de réglementation	62	Loi sur le pétrole et le gaz ainsi que sur la gestion de l'argent des Premières nations (proposition)	59

<i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations</i> (projet de loi C-20)	58	Règlement sur le système de gestion de la sûreté pour les entreprises d'aviation	44
<i>Loi régissant les organisations à but non lucratif</i>	49	Règlement sur la réduction des séismes pris en vertu de la <i>Loi sur les océans</i>	36
Modernisation du cadre applicable aux télécommunications	56	Regroupement des évaluations environnementales fédérales	38
Modifications du Règlement sur les sociétés par actions (2001)	51	Stratégie canadienne de la biotechnologie	47
Modifications de la <i>Loi sur la concurrence</i>	52	Stratégie de renforcement des moyens	67
PerLE	55	Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques	28
Plan de coopération concernant l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans le Nord	60	Système de gestion pour l'élaboration et la mise en oeuvre des règlementation	62
Plan de modernisation du processus environnemental	35	Système de triage des propositions de règlements	66
Protocole d'entente relatif aux modifications de l'annexe F et du tableau II de la division 15, partie B du Règlement sur les aliments et drogues	29	Système de réglementation électronique pour les pesticides	30
Protocole d'entente sur la télématique	43		
Protocoles d'entente relatifs aux évaluations environnementales de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières au large de la côte Est	37		
Réforme du cadre réglementaire des organismes de bienfaisance	50		

